



RAPPORT

QUATRE VILLES PROVINCIALES DE GUINÉE : DE LA SÉCURITÉ À L'ACCÈS À LA JUSTICE



COGINTA répond à toute demande d'autorisation de reproduction
ou de traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :
Association COGINTA, Maison Internationale de l'Environnement (MIE2),
7 chemin de Balaxert, Châtelaine, CH-1219 Genève – Suisse
ou par e-mail à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Directeur de la publication : Sébastien Gouraud

Directeur de la rédaction : Dr. Dominique Wisler

Contributions : Siba Théodore Koropogui, Hippolyte Harkité Sib, Rafael Avila Coya

Conception et mise en pages : Services Concept. Août 2018

Imprimer à Conakry, Guinée, par Salam Business Global (SBG). Août 2018

Le présent ouvrage peut également être consulté et
téléchargé sur le site internet : <http://www.coginta.org>



Cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier du département d'État américain et la coopération avec le gouvernement de la République de Guinée. Les opinions exprimées dans cette publication sont uniquement celles des auteurs. Elles ne reflètent pas les politiques ou les opinions du gouvernement des États-Unis ou du gouvernement de la Guinée. Nous tenons à remercier l'auteur de ce rapport, le Dr. Dominique Wisler de Coginta, ainsi que Siba Theodore Koropogui, chargé de recherche à Coginta, qui a dirigé l'enquête sur le terrain, Rafael Coya Avila qui a formé les enquêteurs et réalisé les cartes digitales des villes étudiées sur OpenStreetMap, ainsi que toute l'équipe d'enquêteurs qui ont sillonné la Guinée pendant plus de six semaines pour permettre cette étude.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	v
Liste des cartes	vi
Liste des figures	vi
Présentation du rapport	vii
SECTION 1 PORTRAIT DES VILLES DE KINDIA, KANKAN, LABÉ ET N'ZÉRÉKORÉ	1
Démographie dans les quatre villes	2
La cohésion sociale, le contrôle social et la qualité de vie dans les quartiers	6
SECTION 2 LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ	9
L'indice d'insécurité	12
L'insécurité à Kindia et Kankan. Comparaisons nationale et internationale	12
La contribution des dimensions de l'indice à l'insécurité	15
Incivilités	16
Chefs de quartier, groupes d'autodéfense et contrôle social	17
Comportements de dénonciation	20
Les territoires	22
Le fossé du genre	24
Les attentes en matière de lutte contre l'insécurité et le genre	27
Conclusion	32
SECTION 3 L'ACCÈS À LA JUSTICE ET LES MAISONS DE JUSTICE	33
Introduction	34
Les affaires traitées en justice et les rôles des justiciables	34
Profil global des justiciables dans les quatre villes	36
Les indicateurs d'exclusion clefs dans les villes	39
La démographie de l'exclusion	40
Les dimensions de l'exclusion	42
Les Maisons de justice : état des lieux	44
Conclusion	46
ANNEXE	47
Les indices d'insécurité et d'accès à la justice	48
L'indice d'insécurité pluridimensionnel	48
L'indice d'accès à la justice	50
Le sondage d'opinion	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Composition ethnique des villes (%)	2
Tableau 2 :	Démographie par ville et groupe d'âge (en %)	3
Tableau 3 :	Distribution des classes sociales par ville selon l'auto-estimation des résidents (en %)	4
Tableau 4 :	Les niveaux d'éducation par ville (en %)	4
Tableau 5 :	Niveau d'éducation par genre et par ville (en %)	5
Tableau 6 :	L'occupation des résidents par ville (en %)	5
Tableau 7 :	La cohésion sociale dans les quartiers par ville (en %)	6
Tableau 8 :	Le contrôle social par ville (en %)	6
Tableau 9 :	La qualité de vie dans les quartiers par ville (en %)	7
Tableau 10 :	Les problématiques prioritaires dans les villes selon le genre (en %)	7
Tableau 11 :	Les indicateurs clefs de l'insécurité à Kindia et Kankan en comparaison avec d'autres communes urbaines de Guinée	14
Tableau 12 :	La contribution des dimensions de l'insécurité à l'incidence de l'insécurité dans les 4 villes étudiées (pourcentages en ligne)	15
Tableau 13 :	La contribution des dimensions de l'insécurité à la vulnérabilité face à l'insécurité dans les 4 villes étudiées (pourcentages en ligne)	16
Tableau 14 :	Les taux d'incivilités dans les villes par incivilité (en %)	16
Tableau 15 :	La fréquence des incivilités et le degré de dérangement par type d'incivilité et par genre (%)	17
Tableau 16 :	Les institutions ou groupes les plus à même d'assurer la sécurité dans les quartiers selon les résidents par ville (en %)	18
Tableau 17 :	Les taux d'incidence de l'insécurité selon le contrôle social, la présence de groupes d'autodéfense dans les quartiers et l'opinion sur la capacité des chefs de quartier à assurer la sécurité	19
Tableau 18 :	Les taux de dénonciation des cambriolages à la police et aux chefs de quartier dans les 4 villes guinéennes (en %)	20
Tableau 19 :	Les comportements de dénonciation pour cambriolage des résidents des 4 villes guinéennes par institution ou groupe à qui sont adressées les dénonciations (en %)	21
Tableau 20 :	les quartiers les plus sensibles de Kindia et de Kankan	20
Tableau 21 :	Les indicateurs clefs de l'insécurité dans les villes pilotes et de contrôle selon le genre	25
Tableau 22 :	Le fossé du genre en matière de sécurité dans les 4 villes étudiées	26
Tableau 23 :	La dénonciation des cambriolages à la police et aux chefs de quartier selon la ville et le genre	27
Tableau 24 :	Les préférences en matière de prestations policières selon le genre, la vulnérabilité et l'incidence de l'insécurité	28
Tableau 25 :	L'opinion sur le travail de la police en matière de lutte contre les violences sexuelles selon le genre et les catégories d'insécurisés	28
Tableau 26 :	Les préférences des résidents pour améliorer le travail de la police selon le genre et le niveau d'insécurité	29
Tableau 27 :	Les préférences thématiques en matière de lutte contre l'insécurité selon le genre (en %)	30
Tableau 28 :	Les quatre préférences thématiques principales en matière de lutte contre l'insécurité pour les insécurisés (H ₀) selon le genre et la ville	32
Tableau 29 :	Le recours à la justice selon la ville	34
Tableau 30 :	Les affaires traitées par les tribunaux dans les villes (en %)	35

I

II

III



Tableau 31 : La présence d'un avocat selon le rôle joué au tribunal (en %)	35
Tableau 32 : La satisfaction avec le traitement de l'affaire au tribunal selon la ville (en %)	36
Tableau 33 : La satisfaction avec le traitement de l'affaire au tribunal selon le rôle (en %)	36
Tableau 34 : L'expérience avec la justice selon le genre (en %)	37
Tableau 35 : Le rôle au tribunal selon le genre (en %)	37
Tableau 36 : Le type d'affaire au tribunal selon le genre (en %)	37
Tableau 37 : Profil des individus ayant eu une affaire au tribunal, des plaignants, des accusés, des demandeurs de document (en %)	38
Tableau 38 : Les indicateurs de l'exclusion en matière de justice formelle dans les quatre villes de la province guinéenne	40
Tableau 39 : L'exclusion de la justice et le traitement d'une affaire au tribunal (en %)	40
Tableau 40 : Les indicateurs de l'exclusion en matière de justice en fonction du genre dans les quatre villes de la province guinéenne	41
Tableau 41 : L'exclusion moyenne dans les quatre villes selon le genre et les indicateurs	41
Tableau 42 : L'exclusion moyenne selon le revenu du ménage dans les quatre villes par l'indicateur	42
Tableau 43 : L'exclusion moyenne dans les quatre villes selon le niveau d'éducation	42
Tableau 44 : L'exclusion (J_0) et l'extrême exclusion (J_1) selon les dimensions de l'indice	43
Tableau 45 : La contribution des dimensions de l'indice pour les résidents exclus en matière de justice formelle (J_0) par ville (en %)	43
Tableau 46 : Contribution des dimensions de l'indice à l'exclusion en matière de justice formelle (J_0) selon le genre (en %)	43
Tableau 47 : Le taux de résidents qui connaissaient l'existence des CIP par ville (en %)	44
Tableau 48 : Le taux de résidents qui connaissent les CIP en fonction de leur exclusion de la justice formelle (en %)	45
Tableau 49 : Le taux de connaissance des CIP en fonction de catégories sociales (en %)	45
Tableau 50 : Les principaux indicateurs de l'insécurité selon le genre dans les villes de Kindia et de Kankan	52

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Les 8 régions administratives de Guinée	3
Carte 2 : La commune urbaine de Kindia et ses quartiers	10
Carte 3 : La commune urbaine de Kankan et ses quartiers	11
Carte 4 : La commune urbaine de Labé et ses quartiers	11
Carte 5 : La commune urbaine de N'Zérékoré et ses quartiers	11

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'incidence de l'insécurité à Kindia et Kankan comparée régionalement et internationalement (en orange, les 2 communes pilotes, en rouge les communes Guinéennes, en violet les communes Congolaise)	13
Figure 2 : La vulnérabilité face à l'insécurité à Kindia et Kankan comparée à d'autres communes urbaines de Guinée (En orange, les 2 communes pilotes, en rouge les autres villes de comparaison de Guinée)	13
Figure 3 : L'indice d'insécurité et ses indicateurs clefs dérivés	48

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce rapport débutera avec un portrait des quatre villes majeures – Kindia, Kankan, Labé et N'Zérékoré – de la province guinéenne dont on analysera ensuite les questions liées à la sécurité publique et l'accès à la justice. Il s'agira dans la section introductive de présenter quelques-unes de leurs caractéristiques démographiques et sociologiques telles que le contrôle social, la cohésion sociale, la qualité de vie ou encore les préoccupations principales des résidents.

La deuxième section sera consacrée à l'insécurité dans les quatre villes. L'objectif est de prendre connaissance des problèmes de sécurité rencontrés par les résidents de ces villes en amont de l'introduction de la police de proximité dans deux d'entre elles : Kindia et Kankan. Le rapport se livrera donc à un exercice diagnostique qui doit permettre de mieux assister la police locale dans le renforcement de ses capacités et sa stratégie.

La troisième section traitera de l'accès à la justice dans ces mêmes quatre villes dans la perspective de l'installation ou du renforcement des Maisons de justice dont le mandat est d'améliorer l'information sur la justice, guider la population dans un système qui leur paraît trop souvent compliqué et opaque, et offrir des services de médiation aux parties qui le souhaitent.

Les données originales présentées dans ce rapport proviennent essentiellement de sondages représentatifs réalisés dans chacune de ces villes du 10 novembre au 15 décembre 2017. L'annexe méthodologique donne de plus amples informations sur le sondage et les techniques utilisées pour mesurer de manière synthétique à la fois l'insécurité et l'accès à la justice. Bien que ne bénéficiant pas des projets d'introduction de la police de proximité et de Maisons de justice, la ville de N'Zérékoré a été incluse dans les analyses qui vont suivre comme ville de contrôle en vue de l'étude d'impact des projets qui sera réalisée en 2019.



SECTION I
**PORTRAIT DES VILLES DE
KINDIA, KANKAN, LABÉ ET N'ZÉREKORÉ**

SECTION I

DÉMOGRAPHIE DANS LES QUATRE VILLES

Les villes de cette étude sont de composition très différente les unes des autres. A Labé, chef-lieu de la région qui porte le même nom et ville principale de la Moyenne-Guinée avec environ 143'000 habitants, la communauté peule forme 92.5% de la population. Kankan, chef-lieu de la région de Kankan et ville principale de la Haute-Guinée comptant quelque 195'000 habitants, est pour l'essentiel peuplée de Malinkés (87.8%). A Kindia, elle-même chef-lieu de la région de Kindia avec 172'000 habitants, les Soussous dominant (57.2%), mais y résident également une forte minorité peule (25.1 %) et 9.9% de Malinkés. N'Zérékoré, ville principale de la Guinée forestière avec environ 197'000 habitants, est la plus mixte ethniquement et aucun groupe ne domine dans la cité. Les Maninkas forment 30.6 % de la population ; les Kpelles 36.3 % et les Koniakas 20 %.

TABLEAU 1 : COMPOSITION ETHNIQUE DES VILLES (%)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Soussou	57.2	1.0	1.0	0.9
Malinké	9.9	87.8	2.6	30.6
Kpelle	1.3	0.9	1.3	36.3
Koniaka	0.8	2.1	0.3	20.0
Kissi	1.8	1.3	0.5	1.5
Peul	25.1	5.8	92.5	4.9
Kono	0.3	0	0	1.3
Toma	0.3	0.5	0.3	1.2
Mano	0	0.1	0	1.2
Djakanke	1.6	0	0	0.1
Autre	1.8	0.5	1.6	1.3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'062	386	1'062

N'Zérékoré, mais aussi Labé, sont des pôles économiques qui semblent attirer une immigration rurale plus fortement que Kankan et Kindia. 81.4% des résidents de N'Zérékoré y habitent depuis plus de 3 ans ; ce taux est de 83.6% pour Labé. En revanche, à Kindia, 86.1 % y résident depuis plus de 3 ans et ce taux se monte même à 87.1 % pour Kankan. Les nouveaux venus dans ces centres urbains sont pour l'essentiel des jeunes gens qui s'y installent pour y faire une formation universitaire ou technique. A N'Zérékoré, parmi ces nouveaux venus on observe beaucoup de journaliers et de jeunes en quête de travail.

CARTE 1 : LES 8 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE GUINÉE

© CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1447476>

La pyramide des âges (Tableau 2) dans les quatre villes étudiées est à peu près identique. N'Zérékoré a une population quelque peu plus jeune que les trois autres villes. La population de Labé est quant à elle sensiblement plus âgée que les autres. Kindia et Kankan se situent entre deux et dans ces deux villes les 18-35 ans forment pratiquement 60 % de la population adulte.

TABLEAU 2 : DÉMOGRAPHIE PAR VILLE ET GROUPE D'ÂGE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
18-25	26.6	24.5	23.3	29.5
26-35	31.9	33.3	31.1	34.1
36-45	20.1	19.3	22.5	16.1
46-65	15.4	18.1	20.5	17.4
plus 65	6.0	2.6	4.9	2.9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'063	386	1'062

La majorité des résidents des quatre villes se considèrent comme étant pauvres (Tableau 3). Une toute petite minorité s'estime quant à elle aisée. Ceux qui estiment avoir des revenus plutôt moyens forment 41.6 % à Kindia, 39.4 % à Kankan, 43.5 % à Labé et 37.9 % à N'Zérékoré.

TABLEAU 3 : DISTRIBUTION DES CLASSES SOCIALES PAR VILLE SELON L'AUTO-ESTIMATION DES RÉSIDENTS (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Pauvre	56.3	56.3	52.3	57.1
Moyen	41.6	39.4	43.5	37.9
Aisé	2.1	4.3	4.1	5.1
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'063	386	1'062

Le taux d'infirascolarisation – c'est-à-dire de personnes qui n'ont soit jamais fréquenté l'école soit n'ont pas achevé l'école primaire – est plutôt plus élevé à Kindia (et N'Zérékoré) qu'à Kankan ou Labé (Tableau 4). Près de la moitié des résidents (47.7 %) de Kindia déclare n'avoir jamais été à l'école ou n'avoir pas terminé l'école primaire. En même temps, c'est également à Kindia qu'il y a le plus de diplômés : 21.4 %. A Kankan, l'infirascolarisation touche 41.7 % des résidents et 19.5 % ont un diplôme d'études supérieures.

TABLEAU 4 : LES NIVEAUX D'ÉDUCATION PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Infrascolarisé	47.7	41.7	37.8	46.5
Moyenne	31.0	38.8	44.6	37.2
Elevée	21.4	19.5	17.7	16.4
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	281.0	832.0	294.0	861.0

L'infirascolarisation touche essentiellement les femmes et les générations de plus de 35 ans. Le Tableau 5 montre ainsi qu'à Kindia un pourcentage très élevé de 63.2 % de femmes contre 29.5 % d'hommes sont infirascolarisés. Ce fossé s'observe également au niveau des formations supérieures. A Kindia, 9.9 % des femmes contre 34.9 % des hommes ont un bagage universitaire. Ce fossé éducatif entre les genres est visible dans des proportions assez similaires à N'Zérékoré tout en étant un peu moindre à Kankan et Labé.

Nous ne montrons pas ici de tableaux relatifs à l'âge mais il faut retenir que les taux d'infirascolarisation diminuent fortement avec les plus jeunes générations. Il existe une césure qui correspond au développement de l'éducation de masse en Guinée. Selon un rapport de l'UNESCO, le taux de scolarisation primaire est passé de 34 % en 1991 à 72 % en 2002.¹ Les taux d'infirascolarisation grimpent fortement pour les plus de 35 ans. A Kindia, par exemple, l'infirascolarisation touche 55.8 % des résidents de plus de 35 ans contre 39.9 % des résidents du groupe d'âge 18-35 ans. A Kankan, le phénomène est le même : l'infirascolarisation touche 47.6 % des résidents de plus de 35 ans mais plus que 36.3 % des résidents âgés de 18 à 35 ans. Il faut cependant noter que le niveau d'éducation des jeunes femmes 18 à 35 ans de Kindia et Kankan reste alarmant. Les taux d'infirascolarisation y sont toujours très élevés. Ils affectent 42.4 % des jeunes femmes contre 21.2 % chez les jeunes hommes ; à Kankan, ils affectent 44.4 % des jeunes femmes contre seulement 14.8 % chez les jeunes hommes. Il faudra se

1 Cf. « zoom sur un système éducatif : la Guinée en questions », accessible sur l'URL suivant : https://poledakar.iiep.unesco.org/sites/default/files/fields/publication_files/zoom_sur_un_systeme_educatif_la_guinee_en_question_0.pdf

souvenir de ces chiffres lorsque l'on reparlera de l'opacité du système de la justice pour les résidents qui présentent des taux d'infra-scolarisation très élevés.

TABLEAU 5 : NIVEAU D'ÉDUCATION PAR GENRE ET PAR VILLE (EN %)

100 %	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Hommes				
<i>Infrascolarisé</i>	29.5	30.4	30.4	30.4
<i>Moyenne</i>	35.7	38.7	44.9	45.8
<i>Elevée</i>	34.9	30.9	24.6	23.8
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	129	388	138	453
Femmes				
<i>Infrascolarisé</i>	63.2	51.6	44.2	60.9
<i>Moyenne</i>	27.0	39.0	44.2	29.4
<i>Elevée</i>	9.9	9.5	11.5	9.7
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	152	444	156	453

Dans la catégorie d'âge des plus de 18 ans, plus de 40 % disent avoir un emploi et travailler. Les chiffres varient assez peu d'une ville à l'autre. 41.5 % des résidents de Kindia ont un travail et 44.7 % en ont un également à Kankan.

TABLEAU 6 : L'OCCUPATION DES RÉSIDENTS PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Je travaille	41.5	44.7	47.7	41.2
Je cherche un emploi	5.2	5.8	5.4	7.9
Je m'occupe du foyer	20.6	23.8	23.3	22.3
Je suis invalide	8.6	3.9	5.1	3.9
Je suis en formation	19.6	17.3	15.0	19.0
Je refais une formation	0.3	0.8	0.8	0.6
Je suis journalier	3.7	0.2	0.8	1.3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'063	386	1'057

En moyenne, dans les quatre villes, 27.1 % des femmes disent avoir un emploi ou du travail contre 59.6 % des hommes. Il y a assez peu de variations entre les villes. 45.3 % des femmes en moyenne disent s'occuper du ménage. La taille moyenne d'un ménage dans les quatre villes est de 11 personnes sachant qu'un ménage est défini comme le nombre de personnes qui partagent le repas du soir dans le lieu d'habitation.

La majorité des femmes actives de Kindia – 66.4 % -se déclarent vendeuses indépendantes, artisanes ou commerçantes. Seuls 30.9% des hommes déclarent comme tels. 25.7 % des hommes de Kindia se déclarent ouvriers contre aucune femme. 14.7 % des hommes de Kindia se déclarent fonctionnaires contre 5.7 % des femmes. A Kankan, les chiffres sont similaires. 58.8 % des femmes actives se déclarent commerçantes, artisanes ou vendeuses contre 36.7 % des hommes. 3.8 % des femmes se déclarent fonctionnaires contre 12.9 % des hommes et 0.9 % des femmes se déclarent ouvrières contre 14.9 % des hommes. On observe un schéma similaire à Labé et à N'Zérékoré.

LA COHÉSION SOCIALE, LE CONTRÔLE SOCIAL ET LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS

La cohésion sociale est en générale jugée élevée dans les quatre villes (Tableau 7). Elle l'est cependant moins à N'Zérékoré tout en notant cependant que 81.3 % des résidents de la ville l'estime élevée malgré tout. Le même schéma peut s'observer avec le contrôle social (Tableau 8). Mesuré à partir d'une question sur la probabilité qu'un voisin intervienne si des voleurs venaient à cambrioler le domicile du répondant, la grande majorité des résidents des quatre villes estiment que ce serait probable. C'est à N'Zérékoré où ce contrôle est légèrement plus faible qu'ailleurs. 15.8 % des résidents de cette ville pluriethnique estiment qu'il serait improbable que leurs voisins interviendraient.

TABLEAU 7 : LA COHÉSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Forte	86.4	86.3	88.1	81.3
Moyenne	8.4	9.0	7.3	11.4
Faible	5.2	4.7	4.7	7.3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'062	386	1'062

TABLEAU 8 : LE CONTRÔLE SOCIAL PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Contrôle social faible	8.7	9.0	8.1	15.8
Contrôle social fort	91.3	91.0	91.9	82.4
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	380	1'059	383	1'051

En règle générale, et malgré des taux de pauvreté élevés, la grande majorité des résidents des villes de province estiment la qualité de vie bonne ou très bonne dans leur ville et affirment aimer vivre dans leur localité. Les différences sont faibles entre les villes (Tableau 9). 71.5 % des résidents de Kankan estiment très bonne la qualité de vie et 65.9 % sont de cet avis à N'Zérékoré.

TABLEAU 9 : LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Très bonne	67.6	71.5	66.8	65.9
Bonne	23.2	19.8	22.3	22.4
Plus ou moins bonne	7.8	8	9.6	8
Plutôt pas bonne	0.8	0.6	0.8	2.5
Pas bonne du tout	0.5	0.5	0.1	1.1
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'062	386	1'062

Ce qui pèse quelque peu sur la qualité de vie c'est avant tout le problème de l'accès à l'eau. A Kindia comme à Kankan et Labé, c'est le problème principal que rencontrent les résidents (Tableau 10). La majorité des femmes, souvent préposées à chercher l'eau, jugent ce problème comme étant prioritaire. Plus de 50 % des femmes de Kindia et de Kankan considèrent l'accès à l'eau comme le problème principal auquel elles doivent faire face quotidiennement. En général, les problèmes économiques et le chômage viennent en deuxième position. Les hommes y sont plus sensibles que les femmes. La criminalité et l'insécurité arrivent loin derrière, en 5^{ème} ou 6^{ème} position dans l'ordre des préoccupations des résidents. L'enclavement routier des quartiers, mais parfois aussi l'accès à l'électricité et l'insalubrité, sont des problématiques plus préoccupantes aux yeux des résidents. En règle générale, les femmes sont légèrement plus sensibles que les hommes à la problématique de l'insécurité. 6.8 % des femmes de Kindia placent cette problématique en tête de leurs préoccupations contre 5.2 % des hommes de la ville. A Kankan, 5.1 % des femmes le font également contre 3.4 % des hommes.

TABLEAU 10 : LES PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES DANS LES VILLES SELON LE GENRE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Hommes	26.6	21.5	17.1	23.5
<i>Economie et chômage</i>	4.2	10.4	6.2	3.4
<i>Insalubrité</i>	0.5	0.4	0.0	0.9
<i>Nuisances sonores</i>	1.0	2.8	0.5	10.4
<i>Circulation routière</i>	5.2	3.4	6.7	5.6
<i>Insécurité et criminalité</i>	5.7	12.5	11.4	22.4
<i>Accès à l'électricité</i>	38.0	35.3	31.1	21.7
<i>Accès à l'eau</i>	16.7	11.3	24.4	7.7
<i>Enclavement routier</i>	0.5	0.4	0.0	2.3
<i>Pas de problème</i>	1.6	2.1	2.6	2.0
Autre	100 %	100 %	100 %	100 %
Total	192	530	193	531
N	383	1'062	386	1'062

Rapport

Quatre villes provinciales de Guinée : de la sécurité à l'accès à la justice

	Kindia	Kankan	Labé	N'Zérékoré
	%	%	%	%
<i>Economie et chômage</i>	4.7	5.1	5.2	2.6
<i>Insalubrité</i>	0.0	0.6	1.0	0.4
<i>Nuisances sonores</i>	0.0	1.1	1.6	3.2
<i>Circulation routière</i>	6.8	5.1	9.3	7.5
<i>Insécurité et criminalité</i>	4.2	10.9	10.4	19.6
<i>Accès à l'électricité</i>	56.3	53.3	45.6	36.2
<i>Accès à l'eau</i>	15.3	7.9	14.0	10.9
<i>Enclavement routier</i>	2.6	1.1	1.0	0.8
<i>Pas de problème</i>	0.5	1.5	0.0	1.9
<i>Autre</i>	100 %	100 %	100 %	100 %
Total	190	533	193	531
N	383	1'062	386	1'062

SECTION II
LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

SECTION II

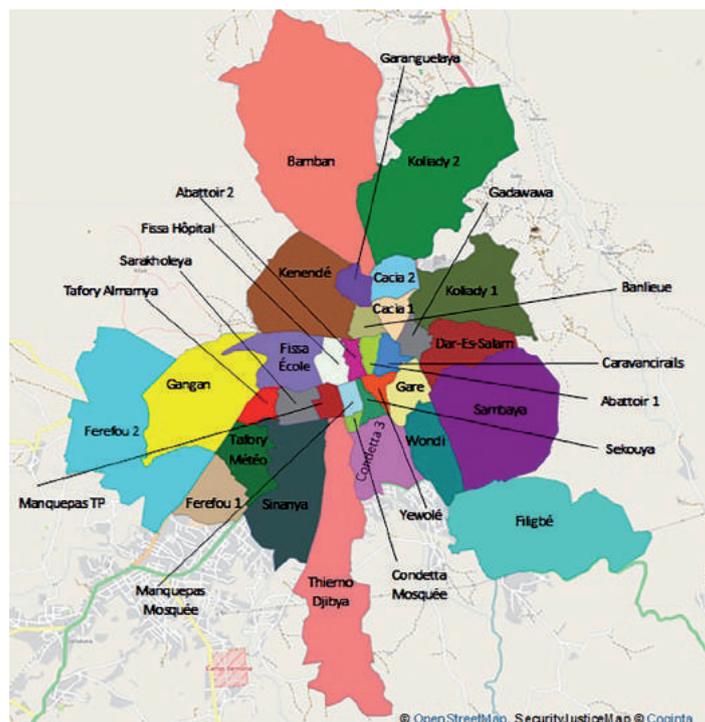
Cette partie est consacrée à l'insécurité dans les villes de Kindia, Kankan, Labé et N'Zérékoré. Nous présenterons les chiffres de l'insécurité à partir de plusieurs indicateurs clefs de l'insécurité dans les quatre villes. Ces chiffres seront comparés à ceux d'autres villes dans un contexte régional et national afin de mieux pouvoir les situer. Nous verrons que les villes de Kindia, Kankan, mais aussi Labé, se singularisent notamment par le fait qu'une partie non négligeable de la population est vulnérable à l'insécurité. Si les niveaux de sécurité aujourd'hui peuvent être considérés comme relativement modérés, la sécurité publique dans ces villes va s'avérer instable. En d'autres termes, elle peut facilement basculer vers des niveaux élevés d'insécurité. C'est ce que nous verrons en premier lieu.

Nous passerons ensuite à une partie plus analytique qui montrera quels sont les facteurs qui contribuent le plus à l'insécurité dans ces villes et démontrerons qu'il s'agit avant tout des problèmes de défiance face aux forces de police et de grosses carences dans les prestations policières fournies à la population. La police, dans ces villes provinciales, ne dispose que d'un capital insignifiant de crédibilité comme acteur de la sécurité. D'autres acteurs ou mécanismes sociaux remplissent le vacuum de sécurité laissé par la police. Le contrôle social, assez fort en général, mais aussi les groupes d'autodéfense et les institutions hybrides que sont les chefs de quartier comblent le vide.

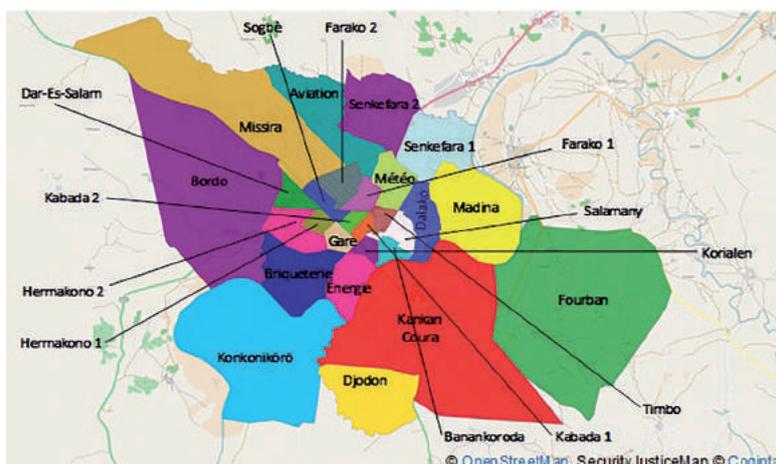
En nous concentrant sur Kindia et Kankan, nous verrons que l'insécurité est plus fortement marquée dans certains endroits de la ville. Le centre-ville de Kindia et quelques quartiers de Kankan connaissent des taux d'incidence de l'insécurité supérieurs à la moyenne. L'absence policière s'y fait fortement ressentir. Ces quartiers sensibles cumulent les problèmes de criminalité, d'incivilités et d'abandon des forces de police. Ils devraient figurer dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité.

Tous ne sont pas égaux face à l'insécurité dans ces villes de province. Il existe un fossé du genre qui défavorise fortement les femmes. Celles-ci manifestent une grande vulnérabilité à l'insécurité et forment le gros de résidents insécurisés. Les femmes de ces villes de province sont les clefs de la sécurité publique. Toute stratégie de lutte contre l'insécurité passera obligatoirement par une amélioration de la condition des femmes face à l'insécurité et une réduction de leur vulnérabilité. C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans cette section.

CARTE 2 : LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA ET SES QUARTIERS



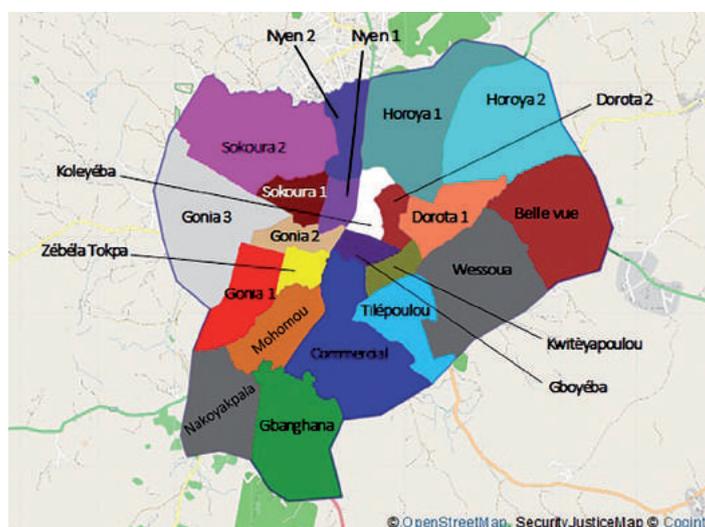
CARTE 3 : LA COMMUNE URBAINE DE KANKAN ET SES QUARTIERS



CARTE 4 : LA COMMUNE URBAINE DE LABÉ ET SES QUARTIERS



CARTE 5 : LA COMMUNE URBAINE DE N'ZÉRÉKORÉ ET SES QUARTIERS



L'INDICE D'INSÉCURITÉ

Pour mesurer l'insécurité, nous utilisons un indice synthétique qui résume l'information provenant de 5 dimensions de l'insécurité. Ces dimensions sont :

- Les taux de criminalité
- Les taux d'incivilité
- Le sentiment d'insécurité
- L'accès aux services de police et
- La confiance qu'ont les résidents dans leur police.

Chacune des dimensions est à son tour mesurée par plusieurs indicateurs avec des données provenant du sondage que nous avons réalisés dans les villes en 2017. L'annexe méthodologique donne de plus amples informations sur les indicateurs utilisés et la construction de l'indice.

La technique de construction de l'indice multidimensionnel que nous utilisons s'inspire des études sur la pauvreté. Comme pour la pauvreté, elle définit un seuil au-delà duquel on peut dire qu'un individu est insécurisé globalement. Intuitivement, un individu qui franchit le seuil d'insécurité cumule les problèmes d'insécurité sur plusieurs dimensions : son taux de victimisation est élevé, il est exposé aux incivilités fréquemment et son sentiment d'insécurité est élevé, par exemple. La manière dont on calcule le taux d'insécurisés globalement est expliquée également dans l'annexe. Dans les analyses qui vont suivre, l'indicateur H_0 mesure le taux d'incidence de l'insécurité compris comme étant la taille du groupe qui a franchi le seuil d'insécurité. Encore une fois, il faut comprendre le taux H_0 d'incidence de l'insécurité par analogie avec le taux de pauvreté. C'est une mesure similaire mais appliquée à l'insécurité.

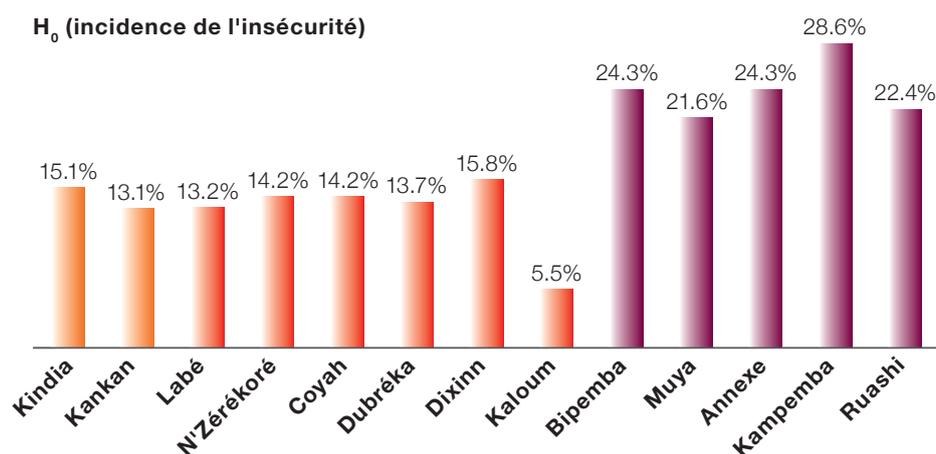
La méthode de l'indice d'insécurité permet de mesurer d'autres indicateurs dérivés comme le taux d'extrême insécurité H_1 . H_1 se comprend intuitivement comme l'équivalent de l'extrême pauvreté. Un individu qui cumule l'insécurité sur toutes les dimensions mentionnées ci-dessus est un candidat à l'extrême insécurité. La technique permet également de mesurer ce qu'on appelle la sévérité de l'insécurité. Cette sévérité est définie comme étant le taux moyen d'insécurisés divisé par le nombre de résidents. La vulnérabilité à l'insécurité est un autre indicateur utile dérivé de la méthode. Il mesure la taille de groupe qui est très proche du seuil de l'insécurité mais ne l'a pas encore franchi. On peut considérer que ces individus sont « fragiles » et que, du jour au lendemain, ils peuvent venir gonfler le nombre des résidents insécurisés globalement et faire grimper le taux d'incidence de l'insécurité. Une politique de sécurité peut considérer qu'ils sont prioritaires si l'on veut, par exemple, stabiliser la sécurité.

L'INSÉCURITÉ À KINDIA ET KANKAN. COMPARAISON NATIONALE ET INTERNATIONALE

Pour permettre de mieux situer les taux d'insécurité à Kindia et Kankan, nous les comparons à quelques villes congolaises et guinéennes à l'aide d'un indice d'insécurité. Voyons ce que nous révèlent les chiffres (Graphique 1)! Ce qui frappe avant tout est que les taux d'incidence de l'insécurité sont nettement moins élevés en Guinée qu'en République démocratique du Congo. Alors que dans les villes congolaises plus de 20% des résidents franchissent allègrement le seuil d'insécurité, en Guinée, ils sont nettement moins nombreux à le faire, entre 14% et 15% environ. Le second constat est que les taux d'insécurité varient très peu d'une ville guinéenne de la province à l'autre. Le graphique 1 fournit les chiffres ville par ville. L'incidence de l'insécurité se situe à 15.1% à Kindia et à 13.1% à Kankan, ce qui est très proche des niveaux observés dans les autres villes

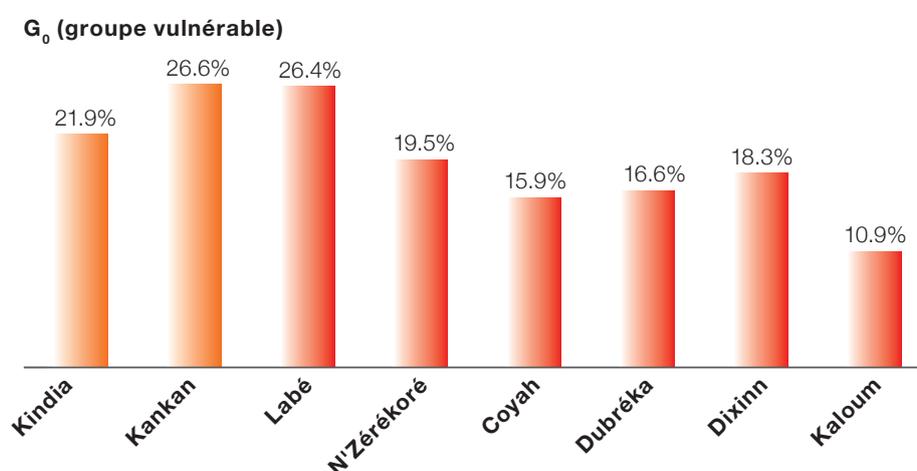
provinciales guinéennes. A Labé, il est de 13.2 % et, à N'Zérékoré, il est de 14.2 %. Seule la commune urbaine de Kaloum, qui abrite les institutions centrales de la république, fait beaucoup mieux que les autres communes guinéennes avec un taux d'incidence estimé à 5.5 % en 2016.

FIGURE 1 : L'INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ À KINDIA ET KANKAN COMPARÉE RÉGIONALEMENT ET INTERNATIONALEMENT (EN ORANGE, LES 2 COMMUNES PILOTES, EN ROUGE LES COMMUNES GUINEENNES, EN VIOLET LES COMMUNES CONGOLAISE)



Si l'incidence de l'insécurité à Kindia et Kankan se situe plutôt dans la moyenne des villes guinéennes, le prochain graphique (Figure 2) montre cependant que les taux de vulnérabilité y sont plus élevés que dans les autres villes guinéennes. L'indicateur de vulnérabilité mesure le pourcentage de résidents qui sont proches du seuil d'insécurité et peuvent, d'un jour à l'autre, si la situation se détériorait, franchir ce seuil. Le taux de vulnérabilité est particulièrement élevé à Kankan et touche 26.6% des résidents (Figure 2); il est plus bas à Kindia mais néanmoins relativement important : 21.9%. Seule Labé parmi les autres villes guinéennes considérées a un taux de vulnérabilité similaire à Kankan (26.4%). Pour les résidents vulnérables à l'insécurité, de modestes changements dans la sécurité à l'échelle de leur ville peuvent entraîner qu'ils franchissent le seuil d'insécurité très rapidement. La vulnérabilité est ainsi une épée de Damoclès. Lorsqu'elle prend des proportions trop importantes, comme à Kindia et Kankan, les taux d'incidence sont à risque. On peut dire que ces taux sont en danger dans ces deux villes.

FIGURE 2 : LA VULNÉRABILITÉ FACE À L'INSÉCURITÉ À KINDIA ET KANKAN COMPARÉE À D'AUTRES COMMUNES URBAINES DE GUINÉE (EN ORANGE, LES 2 COMMUNES PILOTES, EN ROUGE LES AUTRES VILLES DE COMPARAISON DE GUINÉE)



C'est ce que nous dit plus formellement l'indicateur de stabilité de la sécurité ou G_2 (Tableau 11). Cet indicateur mesure le ratio du groupe vulnérable G_0 divisé par le groupe des insécurisés (H_0). Si ce ratio est élevé, de plus de 0.5, on peut estimer la situation instable. En règle générale, plus G_0 est grand et plus il y a des chances que la situation soit instable. Kindia et Kankan – mais surtout Kankan – présentent des situations sécuritaires très instables. Si l'on considère que le seuil d'instabilité est franchi lorsque G_2 est mesuré à 0.5, on réalise que les valeurs de G_2 à Kindia 1.45 et à Kankan (2.03) sont très élevées et dénotent de situations sécuritaires très instables. On se rend compte que pour ces deux villes réduire la vulnérabilité pourrait bien figurer au rang des priorités en matière de lutte contre l'insécurité. Les taux H_0 peuvent paraître comparables aujourd'hui à d'autres villes provinciales mais, demain, ils risquent de doubler voire de tripler comme à Kankan en raison de l'extrême instabilité mesurée par G_2 .

Si l'on porte son attention sur ce qu'on appellera ici les groupes cibles, symbolisé par G_1 , à savoir les résidents qui ont franchi le seuil d'insécurité mais en sont encore proche, on observe que la taille de ce groupe est modeste à Kindia (12.3%) et Kankan (10.9%) et qu'il n'y a, par ailleurs, pas de différences majeures avec les autres communes urbaines de la province de Guinée. Cet indicateur montre que plus de deux-tiers des résidents insécurisés sont assez proches du seuil de l'insécurité. De petites améliorations de la sécurité ont ainsi le potentiel de réduire fortement le taux d'insécurité. En quelque sorte, cet indicateur est encourageant dans la mesure où il indique qu'un renforcement de la lutte contre l'insécurité à Kindia et à Kankan a un fort potentiel de réduction rapide de l'insécurité.

Le Tableau 11 présente l'ensemble des indicateurs clefs pour les villes guinéennes retenues à titre de comparaison.

TABLEAU 11 : LES INDICATEURS CLEFS DE L'INSÉCURITÉ À KINDIA ET KANKAN EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES COMMUNES URBAINES DE GUINÉE

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %	Coyah %	Dubréka %	Dixinn %	Kaloum %
H₀ (incidence de l'insécurité)	15.1	13.1	13.2	14.2	14.2	13.7	15.8	5.5
H₁ (incidence de l'extrême insécurité)	1.6	1.3	0.8	2.1	1.5	1.3	1.1	0.4
S (sévérité de l'insécurité (ratio))	0.43	0.43	0.44	0.40	0.41	0.41	0.43	0.36
G₀ (groupe vulnérable)	21.9	26.6	26.4	19.5	15.9	16.6	18.3	10.9
G₁ (groupe cible)	12.3	10.9	9.1	10.4	10.2	9.0	11.9	4.5
G₂ (Stabilité)	1.45	2.03	2.00	1.37	1.12	1.21	1.16	1.98
Total	383	1'063	386	1'062	1'205	1'205	1'201	1'209

LA CONTRIBUTION DES DIMENSIONS DE L'INDICE À L'INSÉCURITÉ

Comment réduire l'insécurité et sa vulnérabilité ? Par où commencer ? Peut-on en savoir plus à l'aide des données de sondage ? La réponse est oui. L'indice peut apporter un éclairage utile sur la question. En repérant lesquelles des dimensions parmi la criminalité, l'incivilité, le sentiment d'insécurité, l'accès et la confiance dans la police contribuent le plus à l'insécurité (et à la vulnérabilité), il est possible pour les autorités policières de mieux comprendre les leviers qu'ils ont à disposition pour réduire l'insécurité.

Analyses faites, la confiance et l'accès aux services sont les deux dimensions ou facteurs qui pèsent le plus dans l'incidence de l'insécurité dans les quatre villes (Tableau 12). Lorsqu'on se focalise sur la vulnérabilité face à l'insécurité, ces deux facteurs jouent un rôle encore plus important encore que pour l'incidence de l'insécurité. C'est que révèle quant à lui le Tableau 13.

A elles deux, la confiance et l'accès « expliquent » plus de 66 % et 69.8 % de la vulnérabilité face à l'insécurité respectivement à Kindia et Kankan et contribuent à elles deux à raison de 57.7 % et 59 % à l'incidence de l'insécurité dans ces deux villes respectivement. La criminalité et le sentiment d'insécurité jouent les seconds rôles. Cependant, on note que l'incivilité, à Kindia et Kankan plus qu'ailleurs, joue également un rôle non négligeable dans l'insécurité. Les incivilités contribuent à raison de 22.7 % à l'incidence de l'insécurité à Kindia et de 22.2 % à Kankan. Dans ces deux villes, une stratégie de lutte contre l'insécurité doit donc tenir compte des incivilités également.

Les stratégies de réduction de l'incidence de l'insécurité et de la vulnérabilité chercheront donc à réduire la fracture de confiance entre la police et les populations tout en se concentrant sur l'amélioration de l'accès aux services de police et en tentant de réduire les niveaux d'incivilités. Les deux premières dimensions – la confiance et l'accès aux services – sont des dimensions « policières » ou, en d'autres termes, des dimensions sur lesquelles la police a le plus de contrôle. Dans ces deux villes, une réflexion devrait avoir lieu au niveau de l'institution policière sur les problèmes de défiance et de services rendus à la population et des stratégies imaginées et adoptées pour changer radicalement la donne. L'incivilité, quant à elle, nécessite souvent un partenariat avec d'autres acteurs étatiques ou sociaux pour réduire les comportements asociaux et les troubles à l'ordre public qui en résultent. Nous verrons plus loin que les problèmes de drogues semblent particulièrement saillants à Kindia notamment. Un partenariat avec les chefs de quartier à travers des espaces de dialogue et de concertation comme des forums de quartier peuvent apporter des solutions. Le repérage des dimensions qui contribuent le plus à l'insécurité que nous faisons ici doit être le point de départ d'une réflexion qui puise ensuite dans les recettes et les répertoires de bonnes pratiques pour tenter d'y remédier. Ce type de réflexion est mené en général lors de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan local de sécurité.

TABLEAU 12: LA CONTRIBUTION DES DIMENSIONS DE L'INSÉCURITÉ À L'INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ DANS LES 4 VILLES ÉTUDIÉES (POURCENTAGES EN LIGNE)

	Criminalité	Incivilité	Sentiment d'insécurité	Confiance dans la police	Accès aux services de police
Kindia	5.0	22.7	14.6	29.8	27.9
Kankan	5.7	22.2	13.1	30.0	29.0
Labé	6.0	20.0	16.1	29.4	28.5
N'Zérékoré	8.2	20.3	14.5	29.1	27.8

TABLEAU 13 : LA CONTRIBUTION DES DIMENSIONS DE L'INSÉCURITÉ À LA VULNÉRABILITÉ FACE À L'INSÉCURITÉ DANS LES 4 VILLES ÉTUDIÉES (POURCENTAGES EN LIGNE)

	Criminalité	Incivilité	Sentiment d'insécurité	Confiance dans la police	Accès aux services de police
Kindia	3.3	19.6	11.0	35.7	30.3
Kankan	3.3	17.0	9.8	36.2	33.7
Labé	2.3	17.1	11.2	35.7	33.6
N'Zérékoré	4.8	16.0	11.1	35.7	32.4

INCIVILITÉS

Voyons comment l'incivilité affecte les villes. Le Tableau 14 ci-dessous présente la distribution de la fréquence de plusieurs incivilités par ville. L'insalubrité touche avant tout les villes de Kindia (66.6%) et de Kankan (70.2%). Les problèmes de drogue sont plus saillants à Kindia (58.5%) qu'ailleurs dans les villes étudiées de la province. A Kindia, les bandes de jeunes agressifs sont sensiblement plus fréquentes que dans les autres villes. Elles le sont moins à Kankan. En revanche, les résidents de Kankan (et N'Zérékoré) font face à des bagarres plus fréquemment qu'ailleurs. Ces quatre incivilités, avec la problématique de la consommation excessive d'alcool, sont les plus dérangeantes aux yeux des résidents. En moyenne, sur une échelle de 1 à 10, où 10 signifie que le problème dérange beaucoup, les bandes de jeunes agressifs obtiennent 7.7, les problèmes de drogues obtiennent 7.2, l'insalubrité 7.1, l'alcool 5.8 et les bagarres 5.5.

TABLEAU 14 : LES TAUX D'INCIVILITÉS DANS LES VILLES PAR INCIVILITÉ (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Insalubrité	66.6	70.2	50.4	54.6
Drogues	58.5	43.8	47.6	38.2
Bande de jeunes agressifs	22.6	15.8	19.8	19.8
Bagarres	23.0	27.2	18.9	31.9
Consommation excessive d'alcool	23.0	19.0	18.3	50.3
Bruit de la route excessif	55.6	64.5	52.6	50.3
Tapages nocturnes	33.9	31.5	16.3	40.0
N	381	1056	384	1'041

Le Tableau 15 suivant désagrège par genre pour l'ensemble des quatre villes la fréquence des incivilités ainsi que le degré de dérangement sur une échelle de 1 à 10. D'une manière très générale, les femmes constatent plus souvent des incivilités que les hommes mais les considèrent systématiquement comme étant moins dérangeants que ces derniers. Elles paraissent plus sensibles que les hommes à l'insalubrité, aux problèmes de bruits de la circulation, aux problèmes de drogues sans pour autant les considérer plus dérangeantes que les hommes. Pour elles, comme pour les hommes, le problème des bandes de jeunes agressifs est l'incivilité la plus dérangeante. Viennent ensuite, comme pour les hommes, les drogues et l'insalubrité. Pour une stratégie de lutte contre l'incivilité, ces données offrent quelques

pistes de réflexion. L'insalubrité et la problématique de la drogue sont les deux incivilités jugées très sérieuses par les résidents qui touchent le plus d'entre eux. Elles pourraient devenir des axes prioritaires dans ces villes et notamment, pour la drogue, à Kindia qui est plus touchée que les autres. Les bandes de jeunes agressifs sont moins fréquentes, probablement plus circonscrites dans certains quartiers, et sont jugées comme étant une problématique sérieuse aux yeux des résidents. Ces chiffres alimenteront certainement la réflexion sur la meilleure manière d'aborder ces problèmes pour juguler l'incivilité dans les villes étudiées.

TABLEAU 15 : LA FRÉQUENCE DES INCIVILITÉS ET LE DEGRÉ DE DÉRANGEMENT PAR TYPE D'INCIVILITÉ ET PAR GENRE (%)

	Homme %	Femme %	Homme Moyenne de 1 à 10	Femme Moyenne de 1 à 10
Insalubrité	54.3	68.5	8.03	6.45
Drogues	36.1	52.5	8.31	6.45
Bande de jeunes agressifs	18.6	18.7	8.35	7.08
Bagarres	28.0	26.5	6.54	4.45
Consommation excessive d'alcool	27.3	34.5	5.84	5.81
Bruits de circulation routière	41.6	71.4	6.34	4.59
Déprédations méchantes	18.0	13.3	6.54	4.49

CHEFS DE QUARTIER, GROUPES D'AUTODÉFENSE ET CONTRÔLE SOCIAL

Dans ces villes de la province, la désaffection de la police est si palpable que les résidents font en réalité plus confiance aux chefs de quartier ou aux groupes d'autodéfense pour assurer leur sécurité. Le Tableau 16 donne la mesure de la situation. Ce tableau présente la distribution par entité des institutions ou groupe qui sont, aux yeux des résidents, les plus à même d'assurer la sécurité dans leur quartier.

Aux yeux des résidents, la police nationale n'est que très marginale à cet égard. A Kindia et Labé, seuls 2.9% de l'ensemble des résidents considèrent qu'elle est le mieux à même d'assurer la sécurité dans leur quartier ; à Kankan, ce taux n'est pas beaucoup meilleur : 6.4% des résidents sont de cet avis. C'est à N'Zérékoré – ville qui a connu l'introduction de la police de proximité en 2015 – que ce taux d'avis positifs est le plus élevé : 14.7%. Cet indicateur donne ainsi la mesure de l'ampleur du problème de crédibilité de l'institution policière dans ces centres urbains de première importance de la province.

Face à cette situation, beaucoup sont sceptiques quant au fait qu'une institution ou un groupe soit à même d'assurer la sécurité. 37.8% estiment que personne n'est à même de la faire à Kindia tandis que 29.7% sont de cet avis à Kankan.

Dans ces villes de la province, les chefs de quartier et les groupes de jeunes d'autodéfense sont souvent jugés mieux outillés pour assurer la sécurité et la protection des résidents dans les quartiers.

A Kindia, 28.9% des résidents estiment que les chefs de quartier sont l'institution de référence pour cela ; à Kankan, ils sont 24% à partager cet avis également. Mais c'est à Labé où les chefs de quartier jouent le rôle le plus important en matière de sécurité publique : 43.5% des résidents de Labé estiment

qu'ils sont aux avant-postes pour le faire. Par rapport à la capitale Conakry, les chefs de quartier dans ces villes provinciales jouent des rôles plus centraux en matière de sécurité publique. A Ratoma, pour ne parler que cette commune urbaine de Conakry, seuls 8.6% des résidents de la commune estimaient en 2014 les chefs de quartier comme les mieux outillés pour assurer la sécurité publique.

Les groupes d'autodéfense sont également une réalité dans les villes provinciales comme d'ailleurs dans certains quartiers de la capitale Conakry. Ils jouent un rôle plus important à Kankan qu'ailleurs. 33.6% des résidents de Kankan leur font confiance. A N'Zérékoré, 26.6% leur font confiance également tandis qu'à Kindia ils sont 23.9% à le faire. C'est à Labé où ils semblent jouer un rôle moindre (16.7%) sachant que les chefs de quartier leur volent la vedette (43.5%) dans ces communautés peules.

TABLEAU 16 : LES INSTITUTIONS OU GROUPES LES PLUS À MÊME D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS SELON LES RÉSIDENTS PAR VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Police nationale	2.9	6.4	2.9	14.7
Sociétés de gardiennage	0.3	0.4	0.0	1.4
Chefs de quartier	28.9	24.0	43.5	21.0
Groupes de jeunes de veille de quartier	23.9	33.6	16.7	26.6
Personne	37.8	29.7	33.3	31.9
La police communale	0.3	0.6	0.5	1.6
L'armée	0.8	3.1	0.8	0.5
La gendarmerie	5.2	2.2	2.3	2.3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	381	1'056	384	1'043

Les faits révélés par ces chiffres ne sont pas entièrement nouveaux et renvoient en réalité au rôle traditionnellement joué par les chefs de quartier en Guinée dans la résolution des conflits civils et les incivilités tant il est vrai qu'ils fonctionnent un peu comme le premier échelon de la justice de paix. Munis des règlements communaux qui font une large place au droit coutumier, ils arbitrent les disputes et recourent à la médiation la plupart du temps. Représentant le maire de la ville à l'échelon des quartiers, ils sont aux avant-postes pour les questions de coordination en matière de lutte contre l'incivilité et même d'ordre public en général. Les habitants préfèrent dénoncer les problèmes même pénaux plutôt aux chefs de quartier qu'à la police laquelle réclame toujours des frais pour enregistrer une plainte. En matière d'ordre public, il arrive que les chefs de quartier encadrent également une police communale dans leur quartier ou encore les groupes de vieille et d'autodéfense qui patrouillent de nuit pour protéger les ménages. Avec l'introduction de la police de proximité, ce rôle perdure et même est renforcé sachant qu'il revient aux chefs de quartier de présider les forums de sécurité des quartiers où, dans la concertation, population, chefs de quartier et police débattent des problèmes de sécurité dans les quartiers.

Les groupes d'autodéfense se développent en règle générale dans les interstices laissés par les faiblesses de l'État. Là où ni la police et les chefs de quartier n'apparaissent véritablement à même d'assurer la sécurité, ils s'installent plus ou moins durablement. C'est le cas de Kindia, Kankan et N'Zérékoré. Lorsque les institutions régaliennes (la police ou la gendarmerie) ou hybrides (les chefs de quartier) ne sont pas jugées crédibles pour assurer la sécurité publique et que la défiance règne,

des groupes d'autodéfense s'organisent, parfois encadrés par les chefs de quartiers et parfois non, et peuvent obtenir la confiance des résidents ou du moins ces derniers leur accordent-ils un certain crédit dans le vacuum sécuritaire ambiant.

Le tableau suivant (Tableau 17) permet d'observer comment l'incidence de l'insécurité est réduite par des mécanismes de contrôle social, les groupes organisés d'autodéfense et les chefs de quartier lorsqu'ils sont jugés solides et forts. Ces derniers sont des contributeurs nets de la sécurité dans les villes de la province où la police, on vient de le voir, n'emporte ni la confiance des résidents ni n'offre des services dignes de ce nom.

Voyons cela en détail! Là où le contrôle social est fort, l'incidence de l'insécurité est nettement en recul. On observe qu'à Labé et Kankan, les résidents qui estiment le contrôle social plutôt faible présentent des taux d'insécurité beaucoup plus élevés, environ trois fois plus élevés que lorsque le contrôle social est jugé fort. Les taux élevés de contrôle social que la première section de ce rapport a pu dégager au niveau des quatre villes est donc pour beaucoup dans les taux relativement contenus d'insécurité.

On observe le même effet lorsque les résidents font confiance aux groupes d'autodéfense des quartiers. S'ils estiment que ces groupes sont forts, le taux d'incidence de l'insécurité chute. Si ces groupes sont jugés faibles dans le quartier, l'incidence de l'insécurité monte en flèche. A Kindia, par exemple, dans les quartiers où les groupes d'autodéfense sont forts, le taux d'insécurité est de 6.6% ; mais là où ces groupes sont faibles, l'insécurité grimpe à 17.9%. C'est vrai partout mais essentiellement à Kindia, Kankan et Labé.

Les chefs de quartier jouent également un certain rôle dans la lutte contre l'insécurité. Là où les chefs de quartier disposent d'un pouvoir fort de résolution des conflits – et on a vu que c'est essentiellement le cas surtout à Labé –, alors cette réalité est à même de faire reculer nettement le taux d'incidence de l'insécurité. A Labé, les résidents qui font confiance en matière de sécurité aux chefs de quartier – à savoir 43.5% des résidents de la ville –, présentent un taux d'incidence de l'insécurité plus faible: 7.2%. Dans les autres villes, où les chefs de quartier ont moins de crédit aux yeux des résidents pour assurer la sécurité, les taux d'incidence de l'insécurité ne dépendent pas des chefs de quartier.

TABLEAU 17: LES TAUX D'INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ SELON LE CONTRÔLE SOCIAL, LA PRÉSENCE DE GROUPES D'AUTODÉFENSE DANS LES QUARTIERS ET L'OPINION SUR LA CAPACITÉ DES CHEFS DE QUARTIER À ASSURER LA SÉCURITÉ

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Contrôle social	2.9	6.4	2.9	14.7
<i>Fort</i>	0.3	0.4	0.0	1.4
<i>Faible</i>	28.9	24.0	43.5	21.0
Groupes d'autodéfense	23.9	33.6	16.7	26.6
<i>Fort</i>	37.8	29.7	33.3	31.9
<i>Faible</i>	0.3	0.6	0.5	1.6
Chefs de quartier	0.8	3.1	0.8	0.5
<i>Fort</i>	5.2	2.2	2.3	2.3
<i>Faible</i>	100 %	100 %	100 %	100 %

COMPORTEMENTS DE DÉNONCIATION

Le peu de crédit accordé à la police dans ces villes provinciales se répercute dans les comportements de dénonciation. Le tableau suivant donne la mesure du problème. A Kindia, aucun cambriolage n'a été dénoncé à la police. A Kankan, 10.7% des cambriolages l'ont été. En règle générale, comme le Tableau 18 permet de l'observer, les résidents préfèrent dénoncer les cambriolages aux chefs de quartier plutôt qu'à la police. A Kindia, 18.3% des cambriolages sont dénoncés aux chefs de quartier et 17.3% le sont à Kankan. Mais plus généralement les résidents ni ne dénoncent ni ne rapportent un cambriolage à qui que ce soit. Ce comportement de « résignation » est une réalité dans 59.2% des cas à Kankan et dans 46.5% des cas à Kindia. Vu par ailleurs la faiblesse des taux de plainte à la police, on se rend compte du problème de l'impunité qui en résulte et nous pourrions encore confirmer cela dans la section 3 sur la justice : les tribunaux ne traitent pratiquement pas d'affaires pénales dans ces villes provinciales. En quelque sorte, la chaîne pénale est rompue à la base sans avoir pu démarrer : les résidents ne portent pas plainte.

Pour les agressions, le comportement de résignation est plus limité. Il est de 40.9% à Kankan et de 32.6% à N'Zérékoré. Dans les deux autres villes, le nombre d'agressions étant inférieur à 10 en raison des petits échantillons, nous ne montrons pas les chiffres. Très peu d'agressions (moins de 10%) sont dénoncées à la police ou aux chefs de quartier à Kankan. A N'Zérékoré, les taux sont plus élevés (25.6%) pour les deux institutions. Cela peut tenir à une meilleure image de la police dans le chef-lieu de Guinée forestière qui, on le rappelle, a obtenu des formations en police de proximité.

TABLEAU 18 : LES TAUX DE DÉNONCIATION DES CAMBRIOLAGES À LA POLICE ET AUX CHEFS DE QUARTIER DANS LES 4 VILLES GUINÉENNES (EN %)

	Kindia	Kankan	Labé	N'Zérékoré
	%	%	%	%
Cambriolages dénoncés à la police	0	10.7	6.6	6.1
Cambriolages dénoncés aux chefs de quartier	18.3	17.3	9.8	18.4
Ne rapporte/dénonce à personne	46.5	59.2	41.0	52.8
N	71	196	61	343
Agressions dénoncées à la police	-	9.5	-	25.6
Agressions dénoncées aux chefs de quartier	-	9.5	-	25.6
Ne rapporte/dénonce pas les agressions		41.0		32.6
N	3	22	6	43

Le Tableau 19 permet d'observer les comportements de dénonciation plus généralement. Il s'agit de la distribution par institution ou groupe social de ceux à qui les résidents choisissent de dénoncer ou simplement de rapporter un cambriolage. Ce tableau ne porte que sur les cas dénoncés et non sur l'ensemble des cambriolages. Lorsqu'on choisit de rapporter un cambriolage dans les villes guinéennes, dans la moitié des cas environ on préfère rapporter le cas à un proche influent ou à un parent. On ne rapporte pratiquement jamais directement à la justice ou à des institutions religieuses. Lorsqu'ils choisissent de dénoncer, les résidents des villes guinéennes se tournent plutôt vers des groupes sociaux (proches, voisins) que vers des institutions (police, tribunaux, chefs de quartier). L'objectif semble plutôt d'avertir les résidents du quartier de la présence de cambrioleurs qui « visitent » les maisons que de démarrer un processus institutionnel entraînant une enquête. La police, mais également les chefs de

quartier, n'ont finalement pas véritablement connaissance de la réalité de la criminalité à l'échelon des quartiers du fait de comportements persistants de résignation et d'auto-organisation de la société pour sa propre protection.

TABLEAU 19: LES COMPORTEMENTS DE DÉNONCIATION POUR CAMBRIOLAGE DES RÉSIDENTS DES 4 VILLES GUINÉENNES PAR INSTITUTION OU GROUPE À QUI SONT ADRESSÉES LES DÉNONCIATIONS (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Police	0.0	15.4	15.4	10.1
Chefs de quartier	36.1	25.0	23.1	30.3
Proche influent	52.8	47.1	50.0	46.2
Voisins	5.6	8.1	3.8	9.1
Homme de Dieu	0.0	0.0	3.8	1.9
Imam	5.6	3.7	3.8	2.4
Tribunal	0.0	0.7	0.0	0.0
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	36	136	26	208

On peut conclure ces premières analyses en disant que les villes de Kindia et de Kankan ont, aujourd'hui, des taux d'insécurité qui sont dans la moyenne des villes provinciales guinéennes. Cependant, cette relative sécurité est plus fragile qu'il ne paraît sachant que la vulnérabilité à l'insécurité y est très élevée. Les taux de populations vulnérables sont en effet tels qu'ils menacent de voir l'insécurité bondir sous l'effet d'une légère détérioration de la sécurité. L'analyse permet de dégager que les raisons de la vulnérabilité sont à chercher dans des services de police déficients, pratiquement inexistant, et une défiance dans la police très prononcée. Elle n'est pas le fait de taux de criminalité particulièrement élevés. L'incivilité, toutefois, à Kindia et Kankan, contribue elle aussi à l'insécurité et sa réduction fait partie des solutions que les autorités policières et administratives de la ville devront imaginer.

La police, à Kankan et à Kindia notamment, n'assure pas de manière crédible la sécurité des résidents. Ceux-ci ne lui font pas confiance et s'adressent rarement à elle pour dénoncer la criminalité. Les chefs de quartier jouent un rôle un peu plus important que la police comme garant de la sécurité publique mais en réalité même eux sont quelque peu secondaires. Labé fait figure d'exception à ce titre. C'est la ville où les chefs de quartier semblent le plus en mesure d'assurer des bons niveaux de protection. La défiance dans la police se traduit par des taux de dénonciation pour les cambriolages qui sont parfois, comme à Kindia, nuls. La plupart du temps, les résidents soit ne dénoncent pas pratiquement dans la moitié des cas (comportements de résignation) soit préfèrent s'adresser à un proche ou des voisins qu'ils avertissent (comportements sociaux).

De fait, les taux d'insécurité semblent être maîtrisés plutôt par le contrôle social, parfois par les chefs de quartier et souvent par les groupes d'autodéfense. La police est si marginale à Kindia qu'elle ne reçoit pratiquement jamais de plaintes pour cambriolage et seulement très peu à Kankan. Les leviers de la lutte contre l'insécurité résident dans de sérieux renforcements de la confiance de la population dans la police, dans l'amélioration très significative des services de cette dernière et dans des progrès à réaliser dans la lutte contre l'incivilité.

LES TERRITOIRES

La lutte contre l'insécurité doit tenir compte de la territorialité de celle-ci. L'insécurité touche certains quartiers plutôt que d'autres et, dans les quartiers, concerne des rues, des marchés ou encore des lieux de transit comme les gares routières. Le tableau suivant (Tableau 20) apporte quelques indications sur les quartiers les plus difficiles des villes de Kindia et de Kankan. Ces quartiers figurent dans cette liste du fait qu'ils présentent des taux d'incidence de l'insécurité (H_0) de plus de 20%. Ces chiffres doivent cependant être pris avec des pincettes sachant que les sondages ne sont pas représentatifs à l'échelon des quartiers et que, en raison de la marge d'erreur forcément importante, ils n'indiquent en réalité que des tendances. Il est tout à fait possible que certains quartiers qui figurent dans ces listes ne dépassent pas le seuil de 20% et que d'autres auraient dû y figurer. Avec les précautions d'usage, on peut cependant affirmer que les quartiers les plus sensibles de Kindia semblent être ceux de Sékouya (50%), d'Abattoir 1 (42.9%) et de Fissa École (37.5%) ainsi que de Caravansérails (36.4%). A Kankan, la Gare (41.7%) est le quartier le plus sensible.

TABLEAU 20 : LES QUARTIERS LES PLUS SENSIBLES DE KINDIA ET DE KANKAN

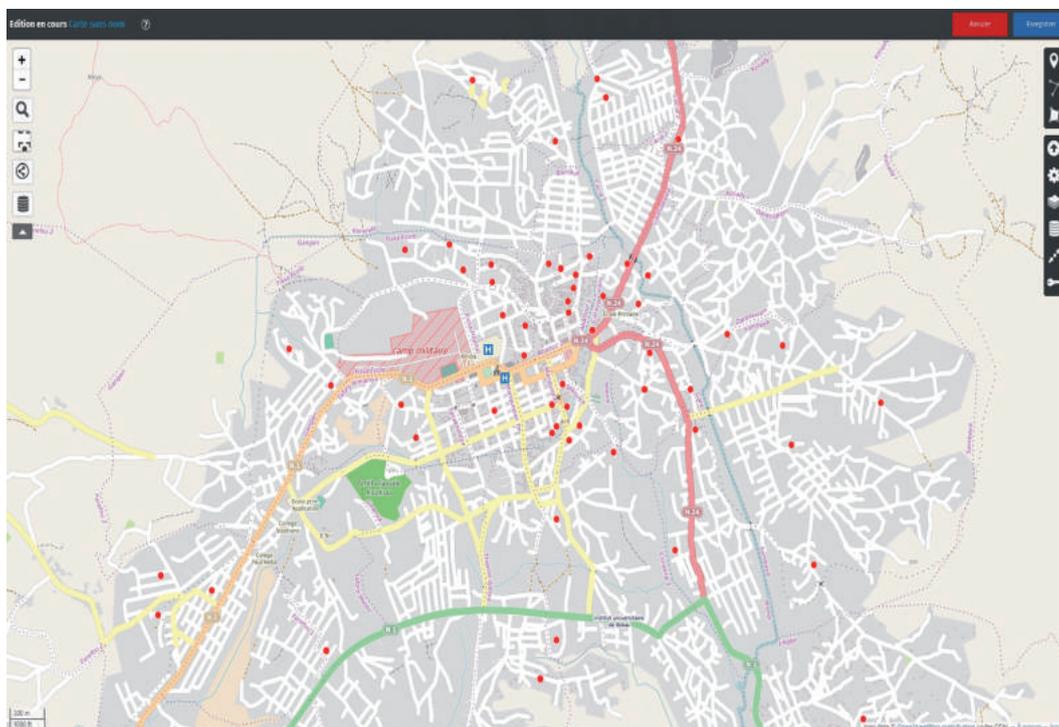
Quartiers de Kindia	H_0 (Incidence de l'insécurité)	Quartiers de Kankan	H^0 (Incidence de l'insécurité)
Abattoir 1	42.9	Aviation	21.7
Caravansérails	36.4	Banankoroda	28.6
Condetta 3	25.0	Dalako	25.5
Ferefou 2	23.1	Gare	41.7
Fissa École	37.5	Missira	21.4
Fissa Hôpital	41.7	Salamani	24.3
Gare	25.0	Timbo	28.1
Manquepas Mosquée	25.0		
Sambaya	28.6		
Sékouya	50.0		

A l'aide des cartes suivantes, il est possible de visualiser les aires de concentration de l'insécurité. A Kindia, le centre-ville est le plus touché par l'insécurité. Les quartiers de Sékouya, d'Abattoirs, de Caravansérail, de Manquepas et de Fissa sont en effet tous des quartiers du centre-ville. C'est donc là que la lutte contre l'insécurité devrait se focaliser.

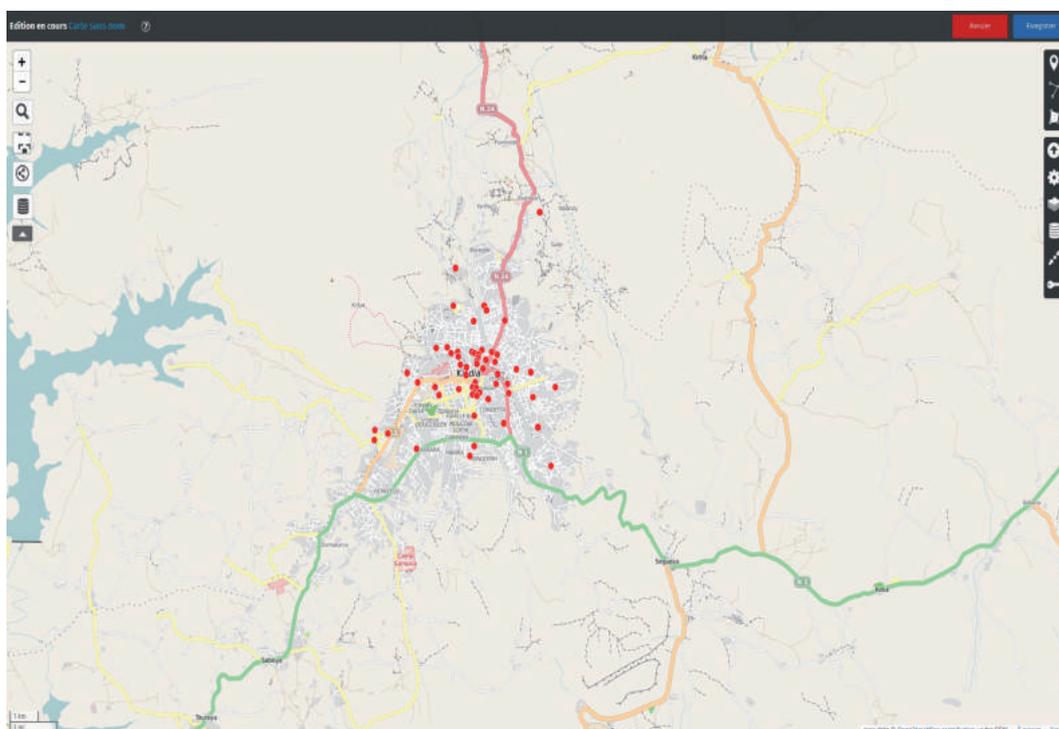
A Kankan, il semble qu'il y ait deux zones plus affectées par l'insécurité que les autres. La première zone se situe autour de la Grande Mosquée de Kankan et concerne les quartiers de Timbo, Banakoroda et Salamani (et Gare) ; la seconde zone se trouve au nord-est de la ville et concerne avant tout les quartiers Aviation et Missira.

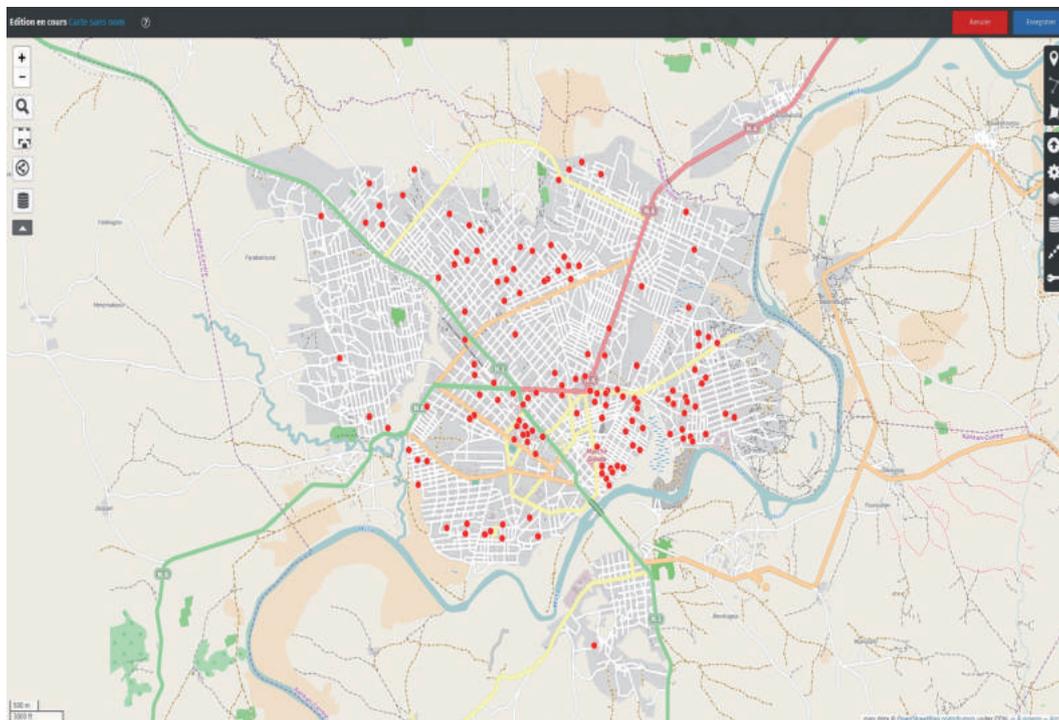
En concentrant les efforts sur ces zones, les stratégies de lutte contre l'insécurité réduiraient significativement l'insécurité dans ces deux villes.

CARTE 4 : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSIDENTS INSÉCURISÉS GLOBALEMENT (H0) À KINDIA



CARTE 5 : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSIDENTS INSÉCURISÉS À KINDIA



CARTE 6 : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSIDENTS INSÉCURISÉS À KANKAN**LE FOSSÉ DU GENRE**

Dans les sections précédentes, nous avons vu que l'absence des services de police et le cruel déficit de confiance que cette institution enregistre auprès des résidents pèsent lourdement sur les taux d'incidence de l'insécurité dans les villes de la province. Ces vides sont comblés parfois par l'homogénéité ethnique des villes qui alimente l'efficacité des mécanismes de contrôle social. Les institutions hybrides des chefs de quartier, lorsqu'elles sont fortes comme à Labé, peuvent également améliorer la sécurité publique ou alors, comme ultime ressort, les habitants s'organisent en groupes d'autodéfense des quartiers. Tous ces mécanismes de protection et de résolutions des conflits convergent pour faire reculer l'incidence de l'insécurité. Ils ne font cependant pas disparaître un écart très important que l'on peut constater entre les sexes en matière d'insécurité. Les femmes, en effet, présentent des taux d'incidence d'insécurité et de vulnérabilité à l'insécurité qui sont beaucoup plus élevés que les hommes. Aucune variable sociodémographique ne pèse sur l'insécurité autant que celle du genre. Il existe un tel fossé du genre en matière d'insécurité dans les villes provinciales de Guinée que l'on peut affirmer sans ambages que la lutte contre l'insécurité passe obligatoirement par une amélioration très significative de la sécurité des femmes. Mais voyons les chiffres de plus près.

Analyses faites, les niveaux d'insécurité ne varient pas fondamentalement selon les générations, les catégories de revenus ou le niveau d'éducation des résidents. L'insécurité, en d'autres termes, n'affecte pas plus les jeunes que leurs aînés ; les plus pauvres ne sont pas plus affectés que les plus riches ; le niveau d'éducation n'a pas non plus d'incidence sur les niveaux de sécurité. L'exception vient du facteur du genre. Des disparités parfois très fortes peuvent être observées entre les sexes. Dans un modèle de régression logistique où la vulnérabilité est la variable dépendante et le modèle comprend le genre, le revenu, l'éducation, l'âge, et appliqué aux 4 villes guinéennes étudiées dans ce rapport, seul le genre a un effet sur la vulnérabilité. Être une femme double le risque d'être vulnérable à l'insécurité ($\text{Exp}(B)_1.91$) et la relation est statistiquement significative à 0.01 pourcent. Appliquée à l'incidence de l'insécurité avec le même modèle, l'effet du genre est également significatif et les femmes ont une probabilité de 1.7 fois plus que les hommes d'être affectées par l'incidence de l'insécurité. Cette fois, le niveau d'éducation est également significatif et augmente l'incidence à raison de 1.2 fois. ($\text{Exp}(B):1.2$)

Les tableaux suivants mettent en évidence ce fossé. Le premier tableau (Tableau 21) présente les taux obtenus par les indicateurs clefs de l'insécurité par genre et par ville. Le tableau d'après (Tableau 22) présente ces mêmes données mais sous forme d'écart entre les hommes et les femmes. Un chiffre négatif signifie que les femmes sont plus insécurisées que les hommes ; un écart positif signifie l'inverse.

Le fossé du genre s'observe pour tous les indicateurs clefs de l'insécurité et ceci dans les 4 villes avec comme exception partielle Labé pour quelques indicateurs. Le fossé est donc systématique dans ces villes de province tout en variant sensiblement d'une ville à l'autre. Il est particulièrement profond à Kindia ; il est moindre à N'Zérékoré et Kankan. A Labé, on observe moins de femmes que d'hommes touchés par l'incidence de l'insécurité (11.9 % contre 14.5 % des hommes). En revanche, toujours à Labé, 33.7 % des femmes sont vulnérables à l'insécurité alors que seuls 19.2 % des hommes le sont. En moyenne la sévérité de l'insécurité est sensiblement plus élevée pour les femmes que pour les hommes dans cette ville à l'instar des autres villes étudiées.

TABLEAU 21 : LES INDICATEURS CLEFS DE L'INSÉCURITÉ DANS LES VILLES PILOTES ET DE CONTRÔLE SELON LE GENRE

	Kindia		Kankan		Labé		N'Zérékoré	
	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %
H₀ (incidence de l'insécurité)	23.6	6.8	14.1	12.1	11.9	14.5	16.8	11.7
H₁ (incidence de l'extrême insécurité)	2.1	1.0	1.5	1.1	0.5	1.0	2.8	1.3
S (sévérité de l'insécurité (ratio))	0.48	0.38	0.45	0.41	0.47	0.41	0.42	0.37
G₀ (groupe vulnérable)	26.7	17.2	32.6	20.6	33.7	19.2	24.3	14.7
G₁ (groupe cible)	19.5	5.2	12.0	9.8	8.3	9.8	11.5	9.2
Stabilité	1.21	1.31	1.18	1.23	1.43	1.48	1.46	1.27
Total	191	192	533	530	193	193	531	531

F = Femmes H=Hommes

TABLEAU 22 : LE FOSSÉ DU GENRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LES 4 VILLES ÉTUDIÉES

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
H₀ (incidence de l'insécurité)	-16.8	-2	2.6	-5.1
H₁ (incidence de l'extrême insécurité)	-1.1	-0.4	0.5	-1.5
S (sévérité de l'insécurité (ratio))	-0.10	-0.04	-0.06	-0.05
G₀ (groupe vulnérable)	-9.5	-12	-14.5	-9.6
G₁ (groupe cible)	-14.3	-2.2	1.5	-2.3
Stabilité	0.10	0.06	0.05	-0.19
Total	383	1'063	386	1'062

Limitons-nous à commenter le fossé du genre au niveau des deux villes qui nous intéressent plus particulièrement dans cette étude : Kindia et Kankan. Avec 16.8 points de différences, l'écart entre les sexes est le plus flagrant à Kindia si l'on considère l'incidence de l'insécurité H_0 . Alors que la prévalence de l'insécurité touche 6.8% des hommes dans la ville, celle-ci bondit à 23.6% pour les femmes. L'écart est nettement plus faible à Kankan : -2 points. Si l'on considère la problématique de la vulnérabilité face à l'insécurité, on observe que le fossé entre les sexes est important à Kindia comme à Kankan. A Kindia et Kankan respectivement, 26.7% et 32.6% des femmes sont vulnérables à l'insécurité contre 17.2% et 20.6% des hommes. En d'autres termes, les femmes seraient nettement plus affectées que les hommes si donc les conditions sécuritaires se détérioraient dans ces deux villes. A Kindia, le fossé de 14.3 points entre les sexes dans le groupe cible signifie que les femmes seraient cependant les premières à bénéficier d'une amélioration de la sécurité. Comme 19.5% des femmes de la ville sont dans le groupe cible, une amélioration de la sécurité est susceptible de réduire considérablement l'insécurité des femmes.

De cette série d'indicateurs, on peut conclure que, à Kindia comme à Kankan, toute diminution de la prévalence de l'insécurité passe obligatoirement par l'amélioration de la sécurité des femmes. Les femmes sont non seulement plus insécurisées que les hommes mais leur vulnérabilité à l'insécurité est telle qu'elles sont la clef de tout progrès en matière de sécurité dans ces deux villes. Améliorer la sécurité à Kankan et Kindia, cela revient réduire l'incidence et la vulnérabilité des femmes à l'insécurité. Et depuis les analyses sur les dimensions de l'insécurité, nous savons que les leviers principaux de cette lutte sont l'amélioration de la confiance et des services de police.

De tels progrès permettraient d'adresser le problème de l'impunité. On sait qu'à Kindia, personne ne dépose plainte pour cambriolage (Tableau 23). Les femmes de Kankan déposent moins souvent plainte (7.6%) pour cambriolage que les hommes (13.5%). A Kindia comme à Kankan, les femmes préfèrent plutôt dénoncer aux chefs de quartier. 20.9% des cambriolages sont dénoncés par les femmes aux chefs de quartier contre 14.3% pour les hommes à Kindia. A Kankan, les chiffres sont similaires : 19.6% des cambriolages sont dénoncés aux chefs de quartier par les femmes contre 15.4% chez les hommes. Avec l'amélioration des services et de la confiance dans la police, les taux de dénonciation sont susceptibles d'augmenter et la chaîne pénale pourrait être enclenchée. Nous avons déjà mentionné que les tribunaux traitent très rarement de cas pénaux. Si d'autres facteurs comme la question de coûts de la justice interviennent pour l'expliquer, la défiance dans la police à qui l'on ne dénonce pas dans la province (et les faibles capacités de celle-ci) y contribue également.

TABLEAU 23 : LA DÉNONCIATION DES CAMBRIOLAGES À LA POLICE ET AUX CHEFS DE QUARTIER SELON LA VILLE ET LE GENRE

		Nombre de cas dénoncés	Nombre de cas de victimisation	% de dénoncés
		N	N	%
Kindia				
Dénoncé à la police	Femmes	0	0	0
	Hommes	0	0	0
Dénoncé aux chefs de quartier	Femmes	9	43	20.9
	Hommes	4	28	14.3
Kankan				
Dénoncé à la police	Femmes	7	92	7.6
	Hommes	14	104	13.5
Dénoncé aux chefs de quartier	Femmes	18	92	19.6
	Hommes	16	104	15.4

LES ATTENTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ET LE GENRE

Le sondage permet d'en savoir un peu plus sur les attentes en matière de prestations des femmes (Tableau 24). Celles-ci, contrairement aux hommes, souhaitent avant tout des patrouilles pédestres. Qu'elles soient sécurisées ou insécurisées, les femmes accordent leur préférence à ce type de prestation. Cette préférence « progresse » dans l'ordre des priorités à mesure que l'insécurité augmente. Les patrouilles pédestres sont le premier choix de 39 % des femmes sécurisées. Les femmes vulnérables sont quant à elles 43 % à les préférer avant toute chose tandis que 45.9 % des femmes insécurisées (H_0) partagent cet avis. Police-secours, ou l'intervention d'urgence sur appel, « régresse » chez les plus insécurisées. Ce type de prestation est la préférence de 38.1 % des femmes sécurisées et seulement de 26 % des femmes insécurisées. Cette prestation – les patrouilles pédestres de la police – est cependant pratiquement inexistante dans les villes de province. En moyenne, seuls 12.9 % des résidents affirment voir des patrouilles pédestres dans leur quartier. On mesure donc le hiatus entre les attentes et les prestations, du moins pour les femmes.

Pour les hommes, l'importance de l'intervention d'urgence régresse également chez les plus insécurisés (passant de 39.5 % à 26.3 %) mais, curieusement peut-être, le poste de police reste la prestation préférée des hommes qu'ils soient sécurisés ou non. Les patrouilles pédestres sont un peu plus demandées par les hommes insécurisés (28.7 %) que par les hommes sécurisés (20.1 %).

TABLEAU 24 : LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS POLICIÈRES SELON LE GENRE, LA VULNÉRABILITÉ ET L'INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ

		Sécurisés	Vulnérabilité (G ₀)	Incidence de l'insécurité (H ₀)
		%	%	%
Hommes	Police-secours	39.5	35.4	26.3
	Patrouilles pédestres	20.1	16.3	28.7
	Poste de police	44.0	48.2	44.9
	Total	100 %	100 %	100 %
	N	1'189	257	167
Femmes	Police-secours	38.1	35.6	26.0
	Patrouilles pédestres	39.0	43.0	45.9
	Poste de police	22.9	21.5	28.1
	Total	100 %	100 %	100 %
	N	1'215	419	231

S'agissant des prestations, le sondage permet de connaître l'opinion des résidents sur le travail de la police en matière de violences sexuelles (Tableau 25). Dans les quatre villes provinciales, les plus sécurisés, hommes ou femmes, ont un avis négatif sur la qualité du travail de la police en matière de violences sexuelles. Les femmes sécurisées sont plus négatives (65.7 %) que les hommes (56.9 % d'avis négatifs). L'insatisfaction bondit à plus de 90 % d'avis négatifs lorsqu'on étudie les réponses des groupes vulnérables à l'insécurité (G₀) et des insécurisés (H₀). Les hommes insécurisés sont tout aussi négatifs que les femmes.

TABLEAU 25 : L'OPINION SUR LE TRAVAIL DE LA POLICE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES SELON LE GENRE ET LES CATÉGORIES D'INSÉCURISÉS

		Sécurisés	Vulnérabilité (G ₀)	Incidence de l'insécurité (H ₀)
		%	%	%
Hommes	Mauvais travail	56.9	95.5	94.8
	Bon travail	43.1	4.5	5.2
	Total	100%	100%	100%
	N	1'067	222	154
Femmes	Mauvais travail	65.7	96.1	91.4
	Bon travail	34.3	3.9	8.6
	Total	100 %	100 %	100 %
	N	1'136	393	221

S'agissant des solutions pour améliorer la qualité de la police, les résidents des villes provinciales ne sont pas convaincus qu'une augmentation des salaires soit la panacée (Tableau 26). Quel que soit le genre, les plus insécurisés placent la paie nettement après des considérations sur la mobilité, la formation, le nombre ou encore le recrutement. Les femmes insécurisées placent la formation en tête des solutions (28.9%) alors que seuls 13.9% des hommes le font. Les hommes insécurisés placent la mobilité de la police en tête des priorités (33.7%) contre 9.5% des femmes. En règle générale, les hommes considèrent qu'une augmentation du nombre de policiers est une mesure importante. Les plus sécurisés des hommes (31.8%) et les hommes vulnérables à l'insécurité (36.6%) considèrent que c'est la mesure prioritaire. Les femmes sont moins nombreuses à partager cet avis. Pour elles, la formation est plus importante. On note également que les femmes souhaiteraient plus souvent que les hommes d'obtenir plus d'informations sur la police. 9.1% des femmes insécurisées le souhaitent contre 0.6% des hommes.

TABLEAU 26: LES PRÉFÉRENCES DES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LE TRAVAIL DE LA POLICE SELON LE GENRE ET LE NIVEAU D'INSÉCURITÉ

		Sécurisés	Vulnérabilité (G ₀)	Incidence de l'insécurité (H ₀)
		%	%	%
Hommes	Augmenter la paie	18.4	12.8	12.7
	Meilleure formation	20.9	19.1	13.9
	Améliorer la discipline	3.1	1.6	4.2
	Augmenter le nombre	31.8	36.6	24.7
	Améliorer la mobilité	20.1	21.8	33.7
	Améliorer le recrutement	5.2	7.8	7.8
	Informers la population sur la police	0.5	0.4	0.6
	Autre	0.1	0.0	2.4
	Total	100 %	100 %	100 %
	N	1'278	257	166
Femmes	Augmenter la paie	24.4	19.7	16.4
	Meilleure formation	27.0	34.5	28.9
	Améliorer la discipline	7.6	5.8	4.7
	Augmenter le nombre	22.9	23.3	19.4
	Améliorer la mobilité	7.0	6.5	9.5
	Améliorer le recrutement	7.3	7.7	11.2
	Informers la population sur la police	3.6	2.4	9.1
	Autre	0.2	0.2	0.9
	Total	100 %	100 %	100 %
	N	1'212	417	232

Peut-on observer des différences entre les genres concernant les souhaits en matière de priorités thématiques de la police ? La réponse est oui.

Pour les hommes sécurisés, les trois priorités principales sont la lutte contre les cambriolages (36.9%), la lutte contre la drogue (18.8%) et la lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement (13.5%). Les plus insécurisés des hommes ont des priorités légèrement différentes. La lutte contre la drogue est la première priorité (40.7%), suivie de la lutte contre les cambriolages (32.3%) et finalement de la lutte contre les bandes de jeunes agressives (10.8%).

Les femmes sécurisées sont du même avis que les hommes pour les deux premières priorités. La lutte contre les cambriolages est la première priorité (38%); elle est suivie de la lutte contre la drogue (18.1%). En revanche, leur troisième priorité est la lutte contre ce qu'elles appellent « le crime organisé » (17.1%). Le vocable de crime organisé réfère à des actes prémédités de violence qui proviennent de groupes organisés. Nous allons voir que cette problématique est particulièrement saillante à N'Zérékoré et renvoie aux affrontements interethniques qui ont secoué la ville. L'ordre de ces préférences ne change pas pour les femmes insécurisées. La lutte contre la drogue prend cependant plus d'importance: 29.3% des femmes insécurisées placent cette lutte en tête de leurs priorités.

On observera que les violences sexuelles et les violences domestiques ne figurent pas au rang des priorités ni pour les hommes ni pour les femmes sans pour autant être en mesure d'interpréter ce constat. Il en va de même pour les violences scolaires, les fraudes, les infractions routières ou encore les tapages nocturnes.

TABLEAU 27 : LES PRÉFÉRENCES THÉMATIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE (EN %)

	Sécurisés %	Vulnérabilité (G ₀) %	Incidence de l'insécurité (H ₀) %
Hommes <i>Lutte contre les cambriolages</i>	36.9	32.2	32.3
<i>Lutte contre la drogue</i>	18.8	23.3	40.7
<i>Poursuite des infractions routières</i>	6.3	3.9	1.2
<i>Prévention des violences sexuelles</i>	0.9	0.8	0.6
<i>Lutte contre les agressions physiques</i>	6.7	7.0	4.2
<i>Lutte contre le tapage nocturne</i>	3.9	3.5	3.0
<i>Lutte contre les bandes de jeunes agressives</i>	4.5	5.4	10.8
<i>Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement</i>	13.5	15.6	1.8
<i>Lutte contre les violences scolaires</i>	0.4	0.8	0.0

	Sécurisés %	Vulnérabilité (G ₀) %	Incidence de l'insécurité (H ₀) %
Lutte contre les violences domestiques	0.6	0.4	0.0
Lutte contre les frauds	0.9	0.0	0.0
Lutte contre le crime organisé	6.7	5.1	5.4
	100 %	100 %	100 %
Total (N)	1'278	257	167
Femmes			
Lutte contre les cambriolages	38.0	43.7	36.6
Lutte contre la drogue	18.1	18.4	29.3
Poursuite des infractions routières	2.6	0.7	0.4
Prévention des violences sexuelles	3.5	2.9	2.2
Lutte contre les agressions physiques	1.3	1.7	2.2
Lutte contre le tapage nocturne	0.7	1.0	0.4
Lutte contre les bandes de jeunes agressives	3.3	1.9	4.7
Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement	11.4	8.6	5.2
Lutte contre les violences scolaires	0.2	0.2	0.0
Lutte contre les violences domestiques	0.4	0.0	0.0
Lutte contre les fraudes	3.3	0.2	0.9
Lutte contre le crime organisé	17.1	20.8	18.1
	100 %	100 %	100 %
Total (N)	1'213	419	232

Le prochain tableau (Tableau 28) fournit sur le même sujet des informations sur les variations entre les villes. A Kindia, on observe que le problème de la drogue est la grande priorité des résidents de la ville et cela indépendamment du genre. Nous avons vu plus haut, dans la partie sur les incivilités, que Kindia est particulièrement affectée par cette problématique. En règle générale, les hommes sont plus sensibles à la problématique de la drogue dans toutes les villes que les femmes. En revanche, les femmes sont plus sensibles que les hommes en principe à la problématique du crime organisé. Cette problématique est très saillante à N'Zérékoré chez les femmes insécurisées (34.8 %) et l'est également à Kankan (13.3 %). Les femmes sont particulièrement sensibles aux affrontements interethniques qu'elles redoutent dans la ville de N'Zérékoré mais également, dans une moindre mesure, à Kankan. A Labé, les hommes insécurisés placent en tête des priorités la lutte contre la drogue (65.3 %) alors que les femmes insécurisées placent plutôt les cambriolages à cette place (56.5 %). On observe le même phénomène à Kankan.

TABLEAU 28 : LES QUATRE PRÉFÉRENCES THÉMATIQUES PRINCIPALES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ POUR LES INSÉCURISÉS (H₀) SELON LE GENRE ET LA VILLE

	Kindia		Kankan		Labé		N'Zérékoré	
	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %
Lutte contre les cambriolages	23.1	17.8	28.1	40.0	25.0	56.5	41.9	38.2
Lutte contre la drogue	61.5	53.3	39.1	29.3	64.3	30.4	27.4	16.9
Lutte contre les bandes de jeunes agressives	7.7	13.3	17.2	1.3	3.6	4.3	8.1	3.4
Lutte contre le crime organisé	0.0	2.2	7.8	13.3	3.6	0.0	4.8	34.8

F = Femmes H=Hommes

CONCLUSION

Ce diagnostic local de sécurité a permis de constater l'indigence des services de police dans les villes provinciales de Guinée. La police n'apparaît pas comme un acteur crédible de la protection de la population aux yeux de celle-ci. La défiance dans l'institution règne. Si toutefois l'insécurité y reste limitée, c'est en partie en raison des mécanismes forts de contrôle social qui y préexistent, du rôle des chefs de quartier dans la paix sociale ainsi que des groupes d'autodéfense qui semblent plutôt opérants dans ces villes provinciales. Cette sécurité relative est cependant instable du fait de la taille disproportionnée de la vulnérabilité. En raison de la taille élevée du groupe de résidents vulnérables, de petites détériorations de la situation ont le potentiel de faire bondir le taux d'incidence de l'insécurité pratiquement du jour au lendemain. Toute amélioration passe par la case progrès : des progrès considérables sont à réaliser aux niveaux des prestations de la police et de la confiance dans l'institution policière. Ces deux dimensions sont les clefs d'une réduction de l'insécurité dans les quatre villes. L'incivilité, qui se travaille plutôt sur un mode de partenariat notamment avec les chefs de quartier, doit également être ciblée par l'autorité à Kindia et Kankan.

La case progrès signifie également qu'il est indispensable de combler le fossé du genre. Plus que les hommes, les femmes paient le prix de services déficients de la police. Vulnérables et très affectées par l'insécurité, elles doivent devenir l'axe principal des nouvelles stratégies de lutte contre l'insécurité. Leurs attentes en matière de prestations sont particulières. Plus affectées que les hommes par la criminalité, l'incivilité et le sentiment d'insécurité, elles réclament des patrouilles pédestres, une police plus professionnelle et mieux formée, et une lutte accrue contre les cambriolages et les vols, contre la drogue et, parfois comme à Kankan et N'Zérékoré, contre ce qu'elles appellent le crime organisé lié aux tensions interethniques. Pénalisées par les arrangements sécuritaires, elles le sont également par un système de justice formelle qui les exclut. Cette double exclusion crée, pour elles, un climat d'impunité qui s'impose clairement et sans conteste comme le défi principal à relever par le projet.

SECTION III
**L'ACCÈS À LA JUSTICE ET
LES MAISONS DE JUSTICE**

SECTION III

INTRODUCTION

Cette nouvelle section traite de l'accès à la justice dans les quatre villes étudiées que sont Kindia, Kankan, Labé et N'Zérékoré. L'objectif de l'analyse est de dégager des pistes concrètes d'activités pour les Maisons de justice. Celles-ci prennent le relais des Centres d'information de proximité (CIP) qui devaient rapprocher la justice des citoyens. Ces Maisons de justice ont pour mandat de développer l'information sur la justice, de se rapprocher des résidents pour diffuser cette information, de conseiller ces derniers et offrir, lorsque cela est possible, des services de médiation et de conciliation. Les analyses reposent sur des données de sondage récoltées entre novembre et décembre 2017 à partir d'un questionnaire spécifiquement conçu pour mieux comprendre la relation que les résidents des centres urbains ont avec la justice formelle. Un indice d'exclusion de la justice formelle a été construit à partir d'une dizaine d'indicateurs sur la connaissance du système de la justice formelle, le niveau d'accès à l'information sur cette justice, la confiance qu'ont les résidents de l'institution et l'estimation que les résidents font des coûts de cette justice. L'indice synthétise ces données dans un indicateur unique qui permet de déterminer dans quelle mesure le système de la justice formelle est fermé ou ouvert ou, pour le dire autrement, dans quelle mesure les résidents sont exclus ou au contraire inclus par la justice formelle de leur pays.

Cette section débutera avec une analyse de l'usage des tribunaux par les résidents des villes étudiées. Il s'agit de savoir s'ils ont déjà eu affaire avec la justice formelle, dans quel(s) rôle(s) et pour quels types d'affaire. Cette analyse dressera également un portrait-robot des justiciables. Ensuite, l'analyse examinera dans quelle mesure la justice formelle est exclusive ou inclusive dans les villes étudiées. Il faudra comprendre si certains groupes sociaux sont plus exclus que d'autres sachant que, si c'était le cas, ces « exclus » devraient forcément être privilégiés par les stratégies mises en place par les Maisons de justice. Nous verrons encore une fois, mais au niveau de la justice cette fois, que le fossé du genre constaté dans le diagnostic de sécurité est omniprésent dans la problématique de l'accès à la justice. L'analyse des dimensions de l'exclusion apportera un éclairage utile sur les problématiques qui pourraient être abordées plus spécifiquement par les Maisons de justice. Finalement, dans la dernière partie de l'analyse, nous aborderons ces Maisons de justice elles-mêmes pour savoir qui les connaît et les pratique. Nous verrons qu'elles sont encore très peu connues et qu'un effort particulier devra être entrepris pour qu'elles le soient à l'avenir. Quelques recommandations seront émises dans la conclusion de cette section en guise de stratégies pour le développement des programmes des Maisons de justice que le projet entend soutenir.

LES AFFAIRES TRAITÉES EN JUSTICE ET LES RÔLES DES JUSTICIAIBLES

Le recours à la justice ne varie que très peu en fonction des villes guinéennes de la province (Tableau 29). Le taux le plus élevé est à Kankan (22.9%) et le moins élevé à N'Zérékoré (19.2%). Ce taux mesure le pourcentage de résidents ayant eu, dans leur vie, une affaire à traiter au tribunal.

TABLEAU 29 : LE RECOURS À LA JUSTICE SELON LA VILLE

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
A eu une affaire avec la justice	22.0	22.9	20.8	19.2
N'a pas eu d'affaire avec la justice	78.0	77.1	79.2	80.8
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	382	1'063	385	1'060

La plupart du temps, les résidents se rendent au tribunal pour obtenir des documents officiels (Tableau 30). C'est surtout le cas à Labé (87.5%) alors que, à N'Zérékoré, c'est nettement moins fréquent (47%). A N'Zérékoré, on observe que les résidents saisissent plus souvent la justice qu'ailleurs pour des affaires foncières, des détournements, vols et abus de confiance, des bagarres et des affaires de loyer. Kindia se rapproche plutôt de Labé avec 79.5% des affaires traitées au tribunal concernant des documents officiels. Kankan se rapproche quant à elle plutôt de N'Zérékoré. 71.5% des affaires traitées par les tribunaux concernent des documents officiels. Cependant, comme à N'Zérékoré, les affaires foncières sont un peu plus fréquentes de même que les cas de vols, détournement et abus de confiance. On notera que les affaires de couple, de violences sexuelles et de traite d'enfant sont très rares. Les tabous sociaux et le fait que les femmes sont relativement exclues du système de justice, comme on va le voir plus loin, font partie des explications possibles à cette réalité. Il s'avère également que les magistrats envoient ces cas aux instances coutumières et ce sont les patriarches ou doyens qui sont appelés à traiter de ces affaires civiles. C'est uniquement à N'Zérékoré que les tribunaux sont saisis un peu plus pour des affaires de baux et loyers.

TABLEAU 30 : LES AFFAIRES TRAITÉES PAR LES TRIBUNAUX DANS LES VILLES (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Affaire de couple	1.2	2.1	2.5	2.5
Violences sexuelles	1.2	0	1.3	0
Traite d'enfant	2.4	0	0	0
Vol, détournement, abus de confiance	10.8	7.5	0	10.1
Bagarre	0	3.8	1.3	6.1
Document juridique	79.5	71.5	88.6	58.1
Affaire foncière	2.4	12.1	3.8	13.1
Héritage	0	1.7	1.3	1.0
Baux et loyers	0	0.4	0	3.5
Autre	2.4	0.8	1.3	5.6
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	83	243	79	198

Dans pratiquement 50% des cas, les plaignants et les accusés sont accompagnés d'un avocat (Tableau 31). Dans 87.4% de ces derniers cas, l'avocat est engagé par le justiciable. Dans 2.3% des cas il est engagé par son assurance et dans 8% des cas il est commis d'office.

TABLEAU 31 : LA PRÉSENCE D'UN AVOCAT SELON LE RÔLE JOUÉ AU TRIBUNAL (EN %)

	Plaignant %	Accusé %
Avait un avocat	48.4	47.9
Sans avocat	51.6	52.1
Total	100 %	100 %
N	93	37

Les tribunaux semblent traiter les affaires en principe à la satisfaction des justiciables (Tableau 32). A Labé, où ils traitent d'affaires liées à l'obtention de document, 88.8 % se déclarent satisfaits du traitement de l'affaire. A N'Zérékoré, où l'on traite plus d'affaires foncières, pénales ou de baux et loyers, le niveau de satisfaction est un peu moins élevé (73.1 %).

TABLEAU 32 : LA SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE L'AFFAIRE AU TRIBUNAL SELON LA VILLE (EN %)

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
Satisfait de la manière dont a été traitée l'affaire	89.3	79.8	88.8	73.1
Insatisfait avec la manière dont a été traitée l'affaire	10.7	20.2	11.3	26.9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	83	243	80	202

Le prochain tableau (Tableau 33) montre que la satisfaction baisse lorsque le cas traité ne concerne pas des documents à obtenir. Cependant, plaignant et accusés ont des taux de satisfaction avec le traitement des affaires assez similaires : 66.7 % pour les plaignants et 60.6 % pour les accusés.

TABLEAU 33 : LA SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE L'AFFAIRE AU TRIBUNAL SELON LE RÔLE (EN %)

	Plaignant %	Accusé %	Demandeur de service %
Satisfait de la manière dont a été traitée l'affaire	66.7	60.6	88.1
Insatisfait avec la manière dont a été traitée l'affaire	33.3	39.4	11.9
Total	100 %	100 %	100 %
N	93	71	404

PROFIL GLOBAL DES JUSTICIABLES DANS LES QUATRE VILLES

Les résidents qui ont eu affaire avec la justice sont plutôt de sexe masculin, d'un niveau d'éducation élevé, avec des revenus supérieurs à la moyenne et plus âgés. En moyenne, dans les quatre villes, 29.9 % des hommes ont eu affaire avec la justice alors que ce taux n'est que de 12.4 % pour les femmes (Tableau 34).

TABLEAU 34 : L'EXPÉRIENCE AVEC LA JUSTICE SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes	Femmes
	%	%
A eu affaire avec la justice	29.9	12.4
N'a pas eu affaire avec la justice	70.1	87.6
Total	100%	100 %
N	1'445	1'445

Lorsqu'elles saisissent les tribunaux (ce qui est rare chez les femmes), elles ont tendance à le faire un peu plus souvent que les hommes comme plaignantes. Hommes et femmes cependant ont essentiellement une expérience avec la justice comme demandeurs de documents.

TABLEAU 35 : LE RÔLE AU TRIBUNAL SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes	Femmes
	%	%
Plaignant	12.5	21.9
Accusé	11.1	13.5
Témoin	5.3	3.9
Demandeur de service	68.9	60.7
Autre	2.1	0.0
Total	100 %	100 %
N	431	178

Les affaires de vol, détournement ou abus de confiance concernent un peu plus les femmes (11.2 %) que les hommes (6.4 %) et les affaires foncières un peu plus les hommes (11.2 %) que les femmes (7.3 %) (Tableau 36). Dans les affaires de vols, détournements et abus de confiance, les femmes se présentent au tribunal plutôt comme plaignantes que comme accusées.

TABLEAU 36 : LE TYPE D'AFFAIRE AU TRIBUNAL SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes	Femmes
	%	%
Affaire de couple	1.0	5.1
Violences sexuelles	0.2	0.6
Traite d'enfant	0.5	0
Vol, détournement, abus de confiance	6.4	11.2
Bagarre	3.3	4.5
Documents juridiques	73.4	65.3
Affaire foncière	11.2	7.3
Héritage	1.2	1.1

	Hommes	Femmes
	%	%
Baux et loyers	0.2	3.9
Autre	2.6	2.8
Total	100 %	100 %
N	93	37

Les revenus aisés ont un peu plus souvent des affaires à traiter au tribunal (26.6%) que les pauvres (19.9%). C'est vrai aussi des résidents au bénéfice d'une éducation supérieure (43.2%) par rapport aux infrascolarisés (12.3%). Le nombre d'affaires augmente avec l'âge, les plus de 65 ans étant 55.2% à avoir eu une affaire à traiter au tribunal. Le profil des plaignants est plutôt un profil masculin (58.1%), de la classe moyenne (52.7%) et dans la force de l'âge. Le profil des accusés est plutôt celui d'hommes (66.7%), pauvres (59.7%) et infrascolarisés (44.8%). Le profil des demandeurs de document est également un profil d'homme (73.3%), plutôt pauvre (50%) mais ayant un diplôme d'études supérieures (44%) et âgé de 26 à 35 ans (28.9%).

TABEAU 37 : PROFIL DES INDIVIDUS AYANT EU UNE AFFAIRE AU TRIBUNAL, DES PLAIGNANTS, DES ACCUSÉS, DES DEMANDEURS DE DOCUMENT (EN %)

	A eu une affaire au tribunal	Comme plaignant	Comme accusé	Comme demandeur de document
	%	%	%	%
Homme	29.9	58.1	66.7	73.3
Femme	12.4	41.9	33.3	26.7
Pauvre	19.9	41.9	59.7	50.0
Revenus moyens	23.5	52.7	34.7	44.1
Aisé	26.6	5.4	5.6	5.4
Infrascolarisé	12.3	35.1	44.8	20.3
Education moyenne	19.7	37.7	37.9	36.1
Hautes études	43.2	27.3	17.2	44.0
18-25 ans	13.2	14.0	13.9	17.0
26-35 ans	18.2	28.0	25.0	28.9
36-45 ans	21.0	19.4	15.3	19.5
46-65 ans	30.9	29.0	26.4	24.9
65 ans et plus	55.2	9.7	19.4	9.6
N	608	93	72	404

En conclusion de cette partie, on peut dire que les affaires traitées par les tribunaux dans les villes provinciales sont essentiellement des affaires liées à l'obtention de documents juridiques qui ne peuvent être obtenus autrement. Il s'agit de certificats de nationalité, de certificats de non poursuite judiciaire, d'extraits de casiers judiciaires, de jugements supplétifs tenant pour acte de naissance. Les autres affaires sont rares, voire très rares. Les affaires pénales sont marginales et concernent plutôt des vols, détournements ou abus de confiance. Dans certains cas, comme à Labé, les tribunaux

traitent exclusivement de documents juridiques; c'est moins le cas à N'Zérékoré. Partout, la justice est cependant plutôt une affaire d'hommes. Ce sont eux qui demandent des documents au tribunal, saisissent plus souvent la justice comme plaignants ou se retrouvent plus fréquemment sur le banc des accusés. Les plus pauvres ont tendance à se retrouver plus souvent sur le banc des accusés alors que les plaignants sont plutôt issus de la classe moyenne.

LES INDICATEURS D'EXCLUSION CLEFS DANS LES VILLES

La rareté des affaires civiles, pénales et foncières traitées par les tribunaux est étroitement liée au degré d'exclusion du système formel de justice en Guinée. À l'aide d'un indice synthétique d'accès à la justice, nous avons fixé un seuil qui nous permet de déterminer si un individu est globalement exclu ou non de la justice formelle. J_0 mesure le taux d'exclus du système de justice. Un autre seuil – plus élevé celui-ci – a été fixé pour mesurer l'extrême exclusion (J_1) comme on l'a fait pour l'insécurité. Comme pour la partie sur l'insécurité, nous avons défini un groupe vulnérable à l'exclusion (V_0) qui n'a pas encore franchi le seuil d'exclusion de la justice mais s'en trouve très proche et un groupe « cible » (V_1) lequel, bien qu'ayant franchi le seuil d'exclusion de la justice, est néanmoins assez proche de ce seuil. Avec ces indicateurs, on peut documenter dans le prochain tableau que l'exclusion de la justice et l'extrême exclusion à la justice sont très élevés dans les villes provinciales de Guinée.

Pour mesurer l'exclusion, nous avons considéré quatre dimensions: L'opacité du système, l'accès à l'information, la confiance dans les juges et le coût de la justice. En gros, les exclus sont ceux pour qui le système de la justice formelle est opaque et incompréhensible, qui n'ont pas l'accès à l'information (par exemple à travers les Maisons de justice), qui n'ont pas confiance dans les juges et qui considèrent les coûts de la justice formelle comme prohibitifs.

Voyons maintenant ce que donnent les chiffres (Tableau 38). L'exclusion est la plus élevée à Labé. Si l'on en croit l'indicateur J_0 , cette exclusion globale de la justice formelle s'élève à 82.4 % et l'extrême exclusion (J_1) est mesurée à 39.6 %. Le niveau moyen d'exclusion S est estimé à 0.78, ce qui est très élevé.

Le niveau d'exclusion est moins élevé à N'Zérékoré où, on vient de le voir, les résidents saisissent plus qu'ailleurs la justice pour des affaires civiles, pénales et foncières. J_0 (exclusion) est estimé à 64.9 % et J_1 (extrême exclusion) à 27.5 %. Kindia et Kankan se situent entre ces deux extrêmes. À Kindia, le niveau d'exclusion est mesuré à 78.1 % et à Kankan à 76.6 %. Pour les résidents de ces deux villes, le système de la justice est essentiellement fermé. Pour cette raison, les résidents ne recourent aux tribunaux guère que pour l'obtention de documents juridiques qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs. Dans ces deux villes, l'extrême exclusion est très élevée également : 34.7 % et 33.9 % respectivement à Kindia et Kankan.

Les groupes cibles dans toutes ces villes sont assez élevés : plus de 20 %. Cela signifie que de petites améliorations de l'accès à la justice sont susceptibles d'améliorer significativement l'indicateur de l'exclusion J_0 . L'extrême exclusion étant encore plus élevée que les groupes cibles on se rend compte que les stratégies de lutte contre l'exclusion doivent cibler à la fois l'extrême exclusion et à l'exclusion d'une manière générale.

TABLEAU 38 : LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION EN MATIÈRE DE JUSTICE FORMELLE DANS LES QUATRE VILLES DE LA PROVINCE GUINÉENNE

	Kindia %	Kankan %	Labé %	N'Zérékoré %
J₀ (incidence de l'exclusion)	78.1	76.6	82.4	64.9
J₁ (incidence de l'extrême exclusion)	34.7	33.9	39.6	27.5
S (sévérité de l'exclusion) (ratio)	0.76	0.75	0.78	0.71
V₀ (groupe vulnérable)	4.7	8.2	4.7	12.4
V₁ (groupe cible)	24.3	25.4	25.6	22.1
Total	383	1'063	386	1'062

Le niveau exceptionnellement élevé d'exclusion à la justice formelle explique sans doute assez bien pourquoi, dans la ville de Labé, les résidents ne recourent pratiquement jamais aux tribunaux si ce n'est pour l'obtention de documents juridiques. Plus haut, nous avons vu que, à Labé, les chefs de quartier jouent un rôle nettement plus important que dans les autres villes dans la prise en charge des plaintes pénales et la résolution des problèmes. L'indicateur d'exclusion de la justice formelle apporte un nouvel éclairage à cette observation. Le recours aux chefs de quartier semble s'imposer aux résidents de cette ville du fait que la police y est pratiquement absente et que le système formel de justice est fermé et exclusif. A l'analyse, et indépendamment de la ville, les résidents affectés par l'exclusion J₀ vont deux fois moins souvent au tribunal pour y traiter une affaire. 15.5 % des résidents affectés par J₀ ont traité une affaire au tribunal contre 36.6 % pour les autres (Tableau 37).

TABLEAU 39 : L'EXCLUSION DE LA JUSTICE ET LE TRAITEMENT D'UNE AFFAIRE AU TRIBUNAL (EN %)

	%	Incidence de l'exclusion J ₀ %	Incidence de l'extrême exclusion J ₁ %	Vulnérabilité à l'exclusion V ₀ %
A traité une affaire au tribunal	36.6	15.5	10.6	31.0
N'a pas traité d'affaire au tribunal	63.4	84.5	89.4	69.0
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	773	2'117	936	1'062

LA DÉMOGRAPHIE DE L'EXCLUSION

Dans une partie précédente, nous avons vu que la justice formelle est plutôt une affaire d'hommes en Guinée. Cela peut tenir à des facteurs culturels mais cela tient également au niveau très élevé d'exclusion mesuré par J₀ pour les femmes. L'accès à la justice est plus difficile et celle-ci est plus opaque aux yeux des femmes. D'autres facteurs interviennent aussi dans l'exclusion comme la classe et le niveau d'éducation, mais le genre pèse considérablement dans l'exclusion du système de justice formelle.

Voyons cela de plus près (Tableau 40)! A Labé, où l'exclusion est la plus forte des quatre villes, 97.9 % des femmes sont exclues par le système de justice formelle et 50.3 % des femmes sont affectées par l'extrême exclusion. A Kindia et Kankan, les chiffres ne sont pas très loin de ceux de Labé. L'exclusion mesurée par J₀ touche 91.1 % et 92.9 % des femmes de ces deux villes respectivement contre 65.1 % et

60.2% des hommes. Autrement dit, 9 femmes sur 10 sont exclues du système de justice formelle contre plus ou moins 6 hommes sur 10. C'est à N'Zérékoré où l'exclusion est plus modérée. Mais même dans cette ville, l'extrême exclusion par exemple touche plus les femmes (37.1 %) que les hommes (17.9 %).

TABLEAU 40 : LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION EN MATIÈRE DE JUSTICE EN FONCTION DU GENRE DANS LES QUATRE VILLES DE LA PROVINCE GUINÉENNE

	Kindia		Kankan		Labé		N'Zérékoré	
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %
J₀ (incidence de l'exclusion)	65.1	91.1	60.2	92.9	66.8	97.9	54.8	75.5
J₁ (incidence de l'extrême exclusion)	22.4	47.1	18.9	48.8	29.0	50.3	17.9	37.1
S (sévérité de l'exclusion (ratio))	0.69	0.83	0.67	0.83	0.71	0.85	0.65	0.76
V₀ (groupe vulnérable)	6.8	2.6	12.5	3.9	7.3	2.1	12.6	12.2
V₁ (groupe cible)	22.4	26.2	25.8	25.0	19.2	32.1	20.3	23.9
Total	191	192	533	530	193	193	531	531

F = Femmes H=Hommes

La série de tableaux suivants donne des indications supplémentaires sur l'incidence de l'exclusion et de l'extrême exclusion moyenne dans les quatre villes en fonction du genre, de la classe sociale et du niveau d'éducation. Le fossé du genre se creuse à mesure que l'exclusion s'intensifie. Les femmes sont plus de deux fois plus exclues de la justice formelle que les hommes si l'on considère l'extrême insécurité (Tableau 41).

TABLEAU 41 : L'EXCLUSION MOYENNE DANS LES QUATRE VILLES SELON LE GENRE ET LES INDICATEURS

	Hommes %	Femmes %
J₀ (incidence de l'exclusion)	59.5	86.9
J₁ (incidence de l'extrême exclusion)	20.3	44.5
V₀ (groupe vulnérable)	11.1	6.5
V₁ (groupe cible)	22.5	25.7

L'exclusion de la justice formelle affecte également en priorité les plus pauvres et les classes moyennes pratiquement de la même manière (environ 74 %) (Tableau 42). Seuls les résidents déclarant des revenus supérieurs présentent des taux d'exclusion (J₀ : 63.3 %) et d'extrême exclusion sensiblement plus faibles (J₁ : 25.8 %). Cet effet demeure même lorsqu'il est contrôlé par le niveau d'éducation.

TABLEAU 42 : L'EXCLUSION MOYENNE SELON LE REVENU DU MÉNAGE DANS LES QUATRE VILLES PAR L'INDICATEUR

	Pauvre %	Moyen %	Supérieur %
J₀ (incidence de l'exclusion)	73.0	74.5	63.3
J₁ (incidence de l'extrême exclusion)	34.6	30.1	25.8
V₀ (groupe vulnérable)	8.3	9.2	11.3
V₁(groupe cible)	20.9	28.3	25.8

Le niveau d'éducation est un facteur d'exclusion (Tableau 43). L'exclusion est la plus élevée pour les infrascolarisés (84.2%) et la moins élevée pour les résidents au bénéfice d'une éducation de type universitaire (49.4%). Il en va de même pour l'extrême exclusion. Elle affecte 43.4% des infrascolarisés mais seulement 9.9% de ceux qui ont suivi un cursus universitaire.

TABLEAU 43 : L'EXCLUSION MOYENNE DANS LES QUATRE VILLES SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION

	Infrascolarisation %	Niveau BAC %	Université ou haute école %
J₀ (incidence de l'exclusion)	84.2	75.5	49.4
J₁ (incidence de l'extrême exclusion)	43.4	35.7	9.9
V₀ (groupe vulnérable)	5.1	8.1	16.4
V₁(groupe cible)	24.1	24	23.4

L'exclusion du système de la justice formelle prérise ainsi les femmes mais aussi les moins éduqués et les plus pauvres parmi les résidents. Du fait de cette exclusion, ces segments de population recourent peu à la justice formelle. Ils se tournent vers d'autres instances, comme les chefs de quartier, qui fonctionnent comme un premier niveau de justice de paix et qui, bien souvent, jouent également un rôle dans les incivilités et les agressions qu'ils tentent de régler avec les règlements communaux, la médiation et l'arbitrage. Pour eux, il s'agit d'une justice low-cost, de proximité, dans laquelle ils ont plutôt confiance et dont ils admettent la légitimité.

LES DIMENSIONS DE L'EXCLUSION

Parmi les quatre dimensions de l'exclusion – l'opacité du système, l'accès à l'information, la confiance dans les juges et le coût de la justice -, l'une ou l'autre pèse-t-elle plus dans l'exclusion? En d'autres termes, doit-on l'exclusion à certaines dimensions plutôt qu'à d'autres? Ce type de question n'est pas inutile puisqu'elle peut fonder une stratégie de réduction de l'exclusion. Quelles sont donc les dimensions qui pèsent le plus dans l'exclusion?

Analyses faites, il s'avère que les coûts de la justice contribuent sensiblement plus à l'exclusion de la justice formelle (J₀) que les autres dimensions (28.7%) (Tableau 44). La confiance et l'accès à l'information jouent dans des proportions similaires (env. 26% chacun) alors que l'opacité du système joue un peu moins (18.8%). Plus on s'oriente vers l'extrême exclusion, plus la dimension de l'opacité prend de l'importance (22.4%). Les plus exclus de la justice formelle n'ont, en d'autres termes, qu'une compréhension très approximative du fonctionnement de la justice formelle. Celle-ci, pour eux, est opaque.

TABLEAU 44 : L'EXCLUSION (J₀) ET L'EXTRÊME EXCLUSION (J₁) SELON LES DIMENSIONS DE L'INDICE

	J ₀ (exclusion)		J ₁ (extrême exclusion)	
	Moyenne	%	Moyenne	%
Connaissance	1.570	18.8	2.099	22.4
Accès à l'information	2.211	26.5	2.356	25.2
Confiance	2.177	26.1	2.424	25.9
Coûts	2.395	28.7	2.478	26.5

Si l'on répète cette analyse pour les exclus du système (J₀) à l'échelon des villes, on observe assez peu de différences entre elles (Tableau 45). Partout, dans toutes les villes, les coûts de la justice paraissent prohibitifs et cette dimension contribue le plus à l'exclusion. A N'Zérékoré, le niveau de connaissance du système est plus bas que dans les autres villes et contribue ainsi un peu plus à l'exclusion de la justice formelle dans cette ville.

TABLEAU 45 : LA CONTRIBUTION DES DIMENSIONS DE L'INDICE POUR LES RÉSIDENTS EXCLUS EN MATIÈRE DE JUSTICE FORMELLE (J₀) PAR VILLE (EN %)

	Kindia	Kankan	Labé	N'Zérékoré
	%	%	%	%
Connaissance	16.7	18.5	18.5	20.1
Accès à l'information	26.8	26.6	26.6	26.1
Confiance	27.2	26.4	26.1	25.1
Coûts	29.3	28.6	28.8	28.7
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	299	814	318	699

On n'observe pas d'écarts très importants entre les sexes dans la contribution des dimensions à l'exclusion (Tableau 46). Les coûts sont le principal facteur d'exclusion pour les hommes comme pour les femmes; la méconnaissance du système ou, en d'autres termes, l'opacité du système, pèse de la même manière sur l'exclusion pour les deux sexes.

TABLEAU 46 : CONTRIBUTION DES DIMENSIONS DE L'INDICE À L'EXCLUSION EN MATIÈRE DE JUSTICE FORMELLE (J₀) SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes	Femmes
	%	%
Connaissance	19.0	18.8
Accès à l'information	26.8	26.5
Confiance	26.0	26.2
Coûts	28.2	28.4
Total	100 %	100 %
N	861	1'259

On peut conclure de cette analyse des dimensions que le niveau de connaissance de la justice est relativement faible et que celle-ci est assez opaque aux yeux des résidents ; mais en même temps, cette dimension n'est pas le facteur principal de l'exclusion de la justice formelle. Les autres dimensions – mais surtout celle du coût -, sont des motifs plus importants de l'exclusion (J_0). L'opacité du système de la justice formelle pèse proportionnellement plus pour les plus exclus affectés par l'extrême exclusion (J_1). Les différences entre les villes et les sexes sont modestes de sorte qu'elles ne nécessitent pas d'avoir des stratégies locales, municipales, très différentes les unes des autres. D'une manière assez générale, partout, à travers les Maisons de justice, il doit être possible de contribuer à l'amélioration de la connaissance générale du système, le rendre moins opaque aux yeux des résidents, de fournir des informations aux justiciables concrètes dans la mesure où l'accès à l'information reste limité pour la plupart, et offrir des solutions low-cost si possible sachant que pour les résidents la justice formelle est essentiellement inabordable. Si les dimensions de l'exclusion sont les mêmes pour les hommes comme pour les femmes, il faut se rappeler cependant que le niveau d'exclusion est beaucoup plus élevé chez les femmes. Le genre est le principal facteur démographique de l'exclusion. Pour les femmes, les coûts sont plus prohibitifs, l'opacité du système est plus élevée, la défiance dans les juges plus importante et l'accès à l'information plus difficile que pour les hommes. Comme pour la sécurité, une stratégie de réduction de l'exclusion passe obligatoirement par les femmes. Elle passe aussi par les quartiers les plus pauvres où se concentre bien souvent l'insfrascarisation. Les populations qui y résident ont peu accès à la justice formelle et bien souvent, lorsqu'ils y sont confrontés, c'est plutôt sur le banc des accusés qu'ils le font.

LES MAISONS DE JUSTICE : ÉTAT DES LIEUX

Qu'en est-il maintenant de la connaissance des Maisons de justice (ou ex-CIP) aujourd'hui? En réalité, très peu de résidents les connaissent (Tableau 47). C'est à Labé qu'elles sont le plus connues : 10.1 % des résidents en ont connaissance. En revanche, à Kindia ou Kankan, moins de 5 % des résidents les connaissent tandis que 5.8 % des résidents les connaissent à N'Zérékoré.

TABLEAU 47 : LE TAUX DE RÉSIDENTS QUI CONNAISSAIENT L'EXISTENCE DES CIP PAR VILLE (EN %)

	Kindia	Kankan	Labé	N'Zérékoré
	%	%	%	%
Connait les CIP	4.2	3.6	10.1	5.8
Ne connait pas les CIP	95.8	96.4	89.9	94.2
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	383	1'063	386	1'041

Qui connaît ces centres? Disons d'emblée que les CIP sont – peut-être un peu paradoxalement – moins connus des exclus du système de la justice formelle. Les exclus J_0 sont seulement 3 % à connaître les CIP et seuls 1.4 % de ceux qui sont affectés par l'extrême exclusion (J_1) les connaissent.

TABLEAU 48 : LE TAUX DE RÉSIDENTS QUI CONNAISSENT LES CIP EN FONCTION DE LEUR EXCLUSION DE LA JUSTICE FORMELLE (EN %)

	N'est pas exclu %	J ₀ %	J ₁ %
Connait les CIP	10.3	3.5	1.4
Ne connait pas les CIP	89.7	96.5	98.6
Total	100 %	100 %	100 %
N	765	2'108	935

Le prochain tableau (Tableau 49) permet de dresser un portrait rapide de ceux qui connaissent les centres. Les CIP sont peu connus d'une manière générale, nous l'avons dit. Il n'y a pratiquement pas d'exception. Les plus éduqués semblent les connaître un peu mieux (14.7 %) et également les plus âgés (15.7 %). En revanche, ils sont le moins connus parmi les pauvres (4.6 %), les femmes (4.3 %), les infrascolarisés (3.3 %) et des plus jeunes (3.7 %). Ces segments – nous l'avons vu – sont justement ceux qui sont exclus de la justice formelle. Il y a donc un effort considérable à faire pour que les Maisons de justice soient connues de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

TABLEAU 49 : LE TAUX DE CONNAISSANCE DES CIP EN FONCTION DE CATÉGORIES SOCIALES (EN %)

	Connait le CIP %
Homme	6.3
Femme	4.3
Pauvre	4.6
Revenus moyens	5.9
Aisé	9.8
Infrascolarisé	3.3
Education moyenne (BAC)	3.9
Hautes études	14.7
18-25 ans	3.7
26-35 ans	3.8
36-45 ans	6.1
46-65 ans	7.4
65 ans et plus	15.7

CONCLUSION

En conclusion, on peut affirmer que les niveaux d'exclusion de la justice formelle sont très élevés dans les centres urbains de la province. Celle-ci, aux yeux des résidents, est avant tout trop onéreuse, peu fiable car les juges sont jugés faciles à corrompre, et l'accès à l'information difficile. Pour beaucoup, cette justice est également opaque. Cette exclusion résulte dans un usage très modeste de l'institution si ce n'est pour obtenir des documents officiels qu'il est impossible d'obtenir autrement. Dans une ville comme Labé, pratiquement personne ne saisit la justice pour un cas relevant du pénal ou du civil. Dans cette ville, mais aussi dans les autres, la justice de base y est rendue, le plus souvent informellement, probablement par les chefs de quartier qui sont très sollicités. L'exclusion de la justice formelle n'affecte cependant pas tout le monde de la même manière. Les femmes, les catégories sociales moins éduquées et les plus pauvres sont très affectées par l'exclusion et de fait ne recourent pratiquement pas ou du moins nettement moins que les autres aux tribunaux pour obtenir justice. La sous-utilisation de la justice formelle n'est pourtant pas une fatalité. On peut réduire l'opacité du système, rapprocher la justice des résidents ou encore proposer de recourir à des procédures peu coûteuses, low-cost en quelque sorte. C'est le mandat justement des Maisons de justice.

Les catégories fragiles, marginalisées par la justice formelle, n'ont le plus souvent pas connaissance de ces Maisons de justice. Seuls 1.4% des plus exclus de la justice formelle en ont connaissance. Ces Maisons de justice ont donc du pain sur la planche pour se faire connaître. Les Maisons de justice doivent développer des programmes pour aller à la rencontre des résidents. Leur notoriété est insuffisante. Elles pourraient concentrer leur action sur une diminution de l'opacité de la justice qui pèse surtout dans l'extrême exclusion. Elles devraient développer des campagnes pédagogiques de vulgarisation sachant que l'infirmité est un trait des plus exclus du système de la justice formelle. Il s'agirait également de se rapprocher et agir en priorité dans les quartiers les plus pauvres où se concentre l'exclusion et, surtout, promouvoir une justice low-cost qui soit abordable pour ceux qui en ont le plus besoin dans la mesure où les coûts de la justice sont le principal facteur d'exclusion. Son programme de conciliation est sans doute une piste qui doit permettre de rendre la justice abordable. Elle doit insister sur l'intégrité car les justiciables sont d'avis aujourd'hui que la justice s'achète. Sachant que l'exclusion affecte en priorité les femmes, ces Maisons de justice doivent développer des programmes destinés aux femmes en priorité et aller à leur rencontre. On sait que les femmes sont plus affectées que les hommes par la criminalité et l'incivilité. Elles ne déposent cependant que très rarement plainte. Les Maisons de justice ont peut-être un rôle à jouer pour encourager les dépôts de plainte et développer un climat qui réduise l'impunité. Comme pour l'insécurité, les femmes sont la clef de toute stratégie de réduction de l'exclusion à la justice. Elles en sont l'Alpha et l'Omega.

ANNEXE

ANNEXE

LES INDICES D'INSÉCURITÉ ET D'ACCÈS À LA JUSTICE

Dans ce rapport, nous mesurons l'insécurité et l'accès à la justice à travers des indices synthétiques qui ont la faculté de mesurer globalement des phénomènes en tenant compte de leur complexité et pluridimensionnalité. A l'aide d'un indice, il est possible de déterminer, pour chaque individu, dans quelle mesure il est affecté par l'insécurité ou par l'exclusion du système de justice formelle. Ces indices simplifient grandement l'analyse sans perdre de l'information. Ils réduisent la complexité avec un indicateur global qu'il est souvent beaucoup plus facile d'interpréter que la multitude d'indicateurs qui le composent. Voyons comment ces indices sont construits et à partir de quelle information ils le sont.

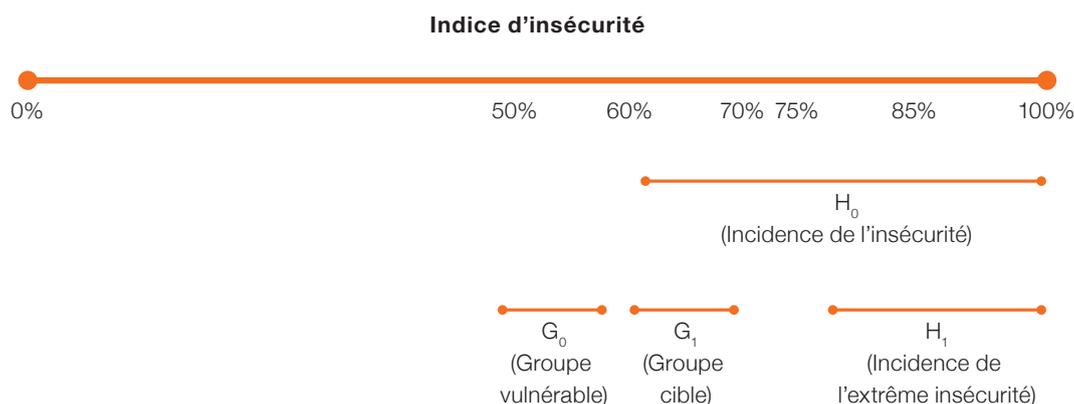
L'INDICE D'INSÉCURITÉ PLURIDIMENSIONNEL

D'abord, il s'agit de s'accorder sur le concept d'insécurité. L'insécurité n'est pas un concept simple, unidimensionnel. Il est trop réducteur de la définir par quelques chiffres mesurant la criminalité. On sait que la criminalité contribue à l'insécurité, mais elle n'est pas la seule à le faire. L'incivilité, par exemple, est un candidat tout à fait sérieux. On sait aussi que l'insécurité a une face subjective qu'on résume sous le vocable de « sentiment d'insécurité ». Pour faire court, disons que l'insécurité a plusieurs facettes, plusieurs dimensions que, pour les besoins de l'analyse, nous portons à cinq. Il s'agit de « la criminalité » bien sûr mais aussi de « l'incivilité », du « sentiment d'insécurité », de « l'accès aux services de police » et finalement de « la confiance dans la police ». Chacune de ces dimensions est elle-même mesurée, dans notre étude, par plusieurs indicateurs. Les 5 dimensions sont mesurées à travers une vingtaine d'indicateurs et pour chacun de ces indicateurs nous avons, par convention, défini un seuil permettant de déterminer pour chaque individu s'il est insécurisé ou non pour l'indicateur donné. Ensuite, pour résumer ces 5 dimensions en un indicateur unique – l'indicateur synthétique de l'insécurité – nous recourons à une technique de construction d'indice décrite par les travaux de Alkire et Foster. Voyons de quoi il s'agit.

L'INDICE ET LES INDICATEURS DÉRIVÉS

On peut se figurer l'indice comme une échelle qui irait de 0 à 100 (Figure 3). Sur cette échelle, on fixe par convention certains seuils et des intervalles qui vont nous donner des informations importantes sur les caractéristiques de l'insécurité pour une zone géographique ou un groupe démographique donné et vont nous servir à dériver les indicateurs clefs de l'insécurité. L'indice est construit à l'échelon des individus dans les sondages si bien que pour chaque individu il est possible de déterminer son degré personnel d'insécurité ou, en d'autres termes, où il se situe sur l'échelle de 0 à 100. C'est cette caractéristique de la construction de l'indice qui le rend si utile dans un diagnostic local de sécurité car il permet de dessiner, par exemple, le profil sociodémographique des individus insécurisés.

FIGURE 3 : L'INDICE D'INSÉCURITÉ ET SES INDICATEURS CLEFS DÉRIVÉS



Le 1^{er} indicateur clef – et le plus important – est l'incidence de l'insécurité ou prévalence de l'insécurité symbolisés par H_0 . Par convention, nous considérons que si un résident franchit le seuil de 60 % sur l'indice, il est globalement insécurisé. La marque de 60 % peut se comprendre par analogie avec les études sur la pauvreté où l'on fixe un « seuil de pauvreté ». Ici, on fixe par convention un « seuil d'insécurité ». Lorsqu'on franchit ce seuil, on appartient au groupe mesuré par H_0 . H_0 mesure la proportion dans la population des résidents qui ont franchi le seuil d'insécurité. Sans entrer dans les détails du système de pondération des indicateurs, franchir le seuil de 60 % veut dire que dans 60 % des indicateurs qui mesurent l'insécurité l'individu étudié a franchi le seuil d'insécurité prédéfini pour l'indicateur. Admettons qu'on ait 10 indicateurs. Si dans 6 de ces 10 indicateurs, l'individu en question est insécurisé, alors il appartient au groupe des insécurisés.

1. Le 2^{ème} indicateur clef de l'insécurité est la prévalence de « l'extrême insécurité » (H_1). Par convention encore, l'idée est de fixer sur l'échelle un seuil d'extrême insécurité. Pour cette étude, nous l'avons fixé à 75 % sur l'échelle de l'indice. En gros, cela signifie que si un individu est déprivé de sécurité dans 75 % des dimensions qui définissent l'insécurité, alors il peut être qualifié de très insécurité. H_1 mesure la proportion des résidents qui ont franchi ce seuil de l'extrême insécurité fixé à 75 %.
2. Le 3^{ème} indicateur est la sévérité de l'insécurité ou S . La sévérité de l'insécurité est en quelque sorte le niveau moyen d'insécurité pour l'ensemble des résidents. La construction de l'indice permet de mesurer cela. Alors que H_0 mesure le pourcentage de résidents qui ont franchi le seuil de l'insécurité, S mesure le niveau moyen d'insécurité – exprimé comme un ratio – pour l'ensemble des résidents.
3. Le 4^{ème} indicateur clef est la vulnérabilité face à l'insécurité ou G_0 . Un résident est considéré par notre étude comme étant vulnérable à l'insécurité s'il se situe dans une zone de l'indice très proche du seuil d'insécurité. Par convention, cette étude fixe cette zone comme étant située dans l'intervalle 50 %-60 % de l'indice. Etre situé dans cette zone signifie qu'une légère dégradation de la sécurité peut résulter très rapidement dans l'augmentation de l'incidence de l'insécurité car les résidents vulnérables à l'insécurité risquent de franchir le seuil de l'insécurité.
4. Cette notion de risque nous permet de définir le 5^{ème} indicateur appelé G_2 dans cette étude. G_2 est la taille relative de G_0 par rapport à H_0 . Si la taille relative de G_0 , ou la vulnérabilité à l'insécurité, par rapport au niveau d'incidence de l'insécurité est élevé, on peut affirmer que H_0 n'est pas stable. Exprimés en ratio, l'étude considère qu'un ratio de 0.2 dénote une situation très stable; un ratio de 0.5 une situation stable et un ratio de 0.5 à 1 une situation instable tandis qu'un ratio supérieur à 1 dénote une situation très instable. Dans ce dernier cas, un ratio de 1 (ou 100 % si on l'exprime en pourcentage), le niveau de H_0 peut doubler pratiquement avec une détérioration modeste de la sécurité.
5. Le 6^{ème} et dernier indicateur dérivé de l'indice mesure l'autre versant de la vulnérabilité, à savoir le pourcentage de résidents qui ont franchi le seuil de l'insécurité mais sont proches de ce seuil. Nous avons fixé cette « proximité » à l'intervalle 60 %-70 %. Les résidents dans cet intervalle sont susceptibles, moyennant une amélioration modeste de la sécurité, de « sortir » de l'insécurité ou du moins de retrouver un niveau de sécurité en deçà du seuil d'insécurité. Ce groupe qu'on appelle ici le « groupe cible », mesurée par G_1 , peut être la cible d'une stratégie de réduction de l'insécurité privilégiée pour la police et les autorités.

COMMENT SE SERVIR DES INDICATEURS DANS LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ?

Ces différents indicateurs ont une valeur à la fois informative et opérationnelle pour les autorités en charge de la police. Parce que l'indice mesure l'insécurité dans sa globalité, il pourra servir à définir des stratégies de lutte contre l'insécurité. Celles-ci viseront sans doute au premier chef à réduire H_0 ou l'incidence de l'insécurité sur un territoire donné. Dans certains cas, si l'extrême insécurité est très élevée, c'est-à-dire touche beaucoup de gens, la police et ses partenaires pourraient décider d'en

faire la priorité un peu comme une stratégie de développement voudra réduire l'extrême pauvreté par exemple. Lorsque la vulnérabilité à l'insécurité affecte beaucoup de résidents et que, par suite, la sécurité s'avère très instable, la police de proximité peut vouloir faire de la réduction de cette instabilité son axe prioritaire. Bref, ces différents indicateurs ont leur raison d'être dans leur utilité pour définir des stratégies prioritaires de la police et des acteurs de la sécurité d'une manière générale.

Puisque ces indicateurs reposent sur des données quantitatives, il devient aussi possible de mesurer l'effet des stratégies adoptées (et de l'appui du projet) avec des outils statistiques. Les mensurations de l'insécurité serviront donc, comme on l'a dit plus haut, d'étude de base à l'évaluation d'impact qui sera réalisée en fin de projet.

L'INDICE D'ACCÈS À LA JUSTICE

L'indice d'accès à la justice se construit de la même manière que l'indice d'insécurité. Il est construit avec la méthode Alkire-Foster à partir de 10 indicateurs mesurant quatre dimensions de la justice formelle :

- Niveau de connaissance de base de la justice formelle. On mesure le niveau de connaissance des résidents et détermine dans quelle mesure la justice formelle est opaque ou non pour chacun d'eux ;
- Accès à l'information. On mesure le degré d'accès à l'information selon l'estimation qu'en font les résidents ;
- Confiance dans la justice. On mesure la confiance dans l'institution judiciaire formelle à partir de questions sur l'intégrité des juges selon l'opinion des résidents ;
- Coûts de la justice/la justice est-elle abordable ? On mesure l'estimation des coûts par les résidents eux-mêmes pour savoir s'ils la considèrent comme abordable ou non.

Pour chacun des 10 indicateurs, un seuil individuel de l'indicateur est déterminé afin de dire si, selon cet indicateur, un individu est exclu ou non de la justice formelle. Lorsqu'un individu est exclu dans 2/3 des indicateurs (pondérés), on le dit globalement exclu. Le pourcentage de résidents globalement exclus est ce que l'indicateur J_0 mesure dans le corps du texte. Le seuil de l'extrême exclusion (J_1) a été fixé à 85 % des indicateurs. Les résidents qui se situent dans l'intervalle 56 %-66 % sont les résidents vulnérables à l'exclusion (V_0) ; ceux qui se situent dans l'intervalle 66 %-76 % sont les résidents cibles (V_1).

LE SONDAGE D'OPINION

LES ÉCHANTILLONS

Pour confectionner les échantillons, et permettre de guider les enquêteurs vers les ménages à interviewer, il a été nécessaire de tracer au préalable les limites administratives des communes et, à l'intérieur des communes, des quartiers. Dans aucune des villes de la province ces traces digitales des quartiers n'existaient. Une équipe de Coginta, en collaboration avec les chefs de quartiers et les bourgmestres, a tracé ces limites administratives qui ont ensuite été uploadées sur OSM (OpenStreetMap) et sont disponibles désormais publiquement pour la recherche. Une fois les périmètres des quartiers identifiés, le nombre d'entretiens à réaliser par quartier a été déterminé proportionnellement aux estimatifs du nombre de ménages par quartier.

Les estimations de population dans les quartiers ont été effectuées à partir des données fournies par l'Institut national de la statistique (INS). Ces données ont été collectées lors du dernier recensement de la population en 2014. Pour répondre aux contraintes budgétaires, les échantillons n'ont pas tous pu être constitués avec une marge d'erreur de moins de 3%. Seuls les échantillons de Kankan et de N'Zérékoré, avec 1'063 interviews chacun, ont des marges d'erreur de moins de 3%. Les échantillons de Kindia et de Labé – de 383 entretiens chacun – ont quant à eux une marge d'erreur de 5%.

La localisation des ménages à enquêter n'a pas utilisé les listes de l'INS mais s'est faite selon une distribution géographique de l'échantillon afin de couvrir l'ensemble des ménages des quartiers de manière spatiale. Le positionnement GPS du ménage-cible a été remis aux enquêteurs qui l'ont localisé grâce à une application enregistrée sur leur téléphone portable (OSMAND).

Les enquêteurs étaient organisés en paires (une femme, un homme) avec un nombre précis de ménages à enquêter quotidiennement. Les femmes interviewaient les femmes, les hommes les hommes. Pour déterminer la personne à interviewer dans le ménage, les enquêteurs ont appliqué une méthode aléatoire consistant à interviewer la personne présente dont la date de naissance était la plus proche du moment de l'enquête. Ils disposaient d'une application dans leur téléphone portable qui faisait ce calcul pour eux.

DES ENTRETIENS FACE À FACE AVEC UNE APPLICATION SUR DES SMARTPHONES

Les entretiens se sont tous déroulés face à face avec des smartphones. En fin d'entretien, les enquêteurs doivent enregistrer le point GPS de la localisation de l'entretien pour permettre le contrôle du plan d'échantillonnage. Les données sont enregistrées avec l'application KoBoCollect. Cette application permet, avant d'uploader définitivement un entretien sur le cloud, de vérifier son contenu à travers des tests de qualité et de modifier, le cas échéant, des erreurs.

CONTRÔLE DE QUALITÉ

Les données des entretiens de la journée ont été synchronisées sur le cloud après une première vérification de la qualité de l'entretien par le coordonnateur de l'enquête sur le terrain. Quotidiennement, différents tests (durée de l'entretien, cohérence des données, positionnement géolocalisé de l'entretien, etc.) ont été menés sur les données enregistrées la veille en second rideau de vérification de la qualité. Chaque matin, le coordonnateur terrain effectuait un debriefing avec les enquêteurs, parfois individuels, pour améliorer la qualité de la collecte de données.

FORMATION ET SUPERVISION

Les enquêteurs ont tous été formés et supervisés durant l'enquête par Coginta. Les enquêteurs sélectionnés pour ces sondages font partie d'un groupe qui travaille régulièrement avec Coginta depuis 2014 et ont déjà réalisé, pour la plupart, entre 4 et 5 enquêtes du même type. Pour chaque enquête que nous menons avec eux, nous organisons trois jours de rappels de formation et d'introduction au nouveau questionnaire.

TABLEAU 50 : LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE DANS LES VILLES DE KINDIA ET DE KANKAN

Dimension	Indicateur	Valeur mesurée	Hommes	Femmes
Kindia			%	%
Criminalité	Cambrilage	Oui, victime ces trois dernières années	14.6	22.5
	Agression	Oui, victime ces trois dernières années	0.5	1.0
	Agression sexuelle	Oui, victime ces trois dernières années	0	1.0
Insalubrité	Insalubrité	Oui, fréquent	62.5	70.7
	Gangs de jeunes	Oui, fréquent	20.8	24.5
	Drogues	Oui, fréquent	46.6	70.6
	Bagarres	Oui, fréquent	15.1	31.1
Sentiment	Sentiment d'insécurité de jour	Assez ou très insécurisé	5.7	14.1
	Sentiment d'insécurité de nuit	Assez ou très insécurisé	49.5	69.9
	Sécurité comme problème no 1	Oui	5.2	6.8
	Probabilité d'un crime	Probable	23.8	35.1
	Évolution de la sécurité	% de détérioration	5.7	15.2
	Niveau de sécurité	1 à 10 (10 très bon)	6.25	5.36
Confiance	Image de la police	Assez mauvaise image	56.7	76.8
	Police institution principale qui assure la sécurité du quartier	Oui	4.2	1.6
	Image du travail de la police en matière de violences sexuelles	Assez mauvaise image	63.5	73.4
Accès	Visibilité de patrouilles de police à pied ou à vélo	Pas très ou pas du tout	95.8	93.0
	Proximité de la police	Pas très ou pas du tout	67.5	78.0
	Les délais d'intervention pour une urgence sont bons	Pas très ou pas du tout	51.1	68.3

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Valeur mesurée</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Kankan				
Criminalité	Cambrilage	Oui, victime ces trois dernières années	19.6	17.3
	Agression	Oui, victime ces trois dernières années	2.6	1.5
	Agression sexuelle	Oui, victime ces trois dernières années	0	1.1
Insalubrité	Insalubrité	Oui, fréquent	60.9	79.5
	Gangs de jeunes	Oui, fréquent	17.2	14.3
	Drogues	Oui, fréquent	35.3	52.2
	Bagarres	Oui, fréquent	26.6	27.8
Sentiment	Sentiment d'insécurité de jour	Assez ou très insécurisé	5.3	6.8
	Sentiment d'insécurité de nuit	Assez ou très insécurisé	47.4	55.6
	Sécurité comme problème no 1	Oui	3.4	5.1
	Probabilité d'un crime	Probable	79.8	75.6
	Évolution de la sécurité	% de détérioration	13.8	15.9
	Niveau de sécurité	1 à 10 (10 très bon)	6.45	5.19
Confiance	Image de la police	Mauvaise image	62.6	73.3
	Police institution principale qui assure la sécurité du quartier	Oui	10.6	2.3
	Image du travail de la police en matière de violences sexuelles	Assez mauvaise image	68.1	75.2
Accès	Visibilité de patrouilles de police à pied ou à vélo	Pas très ou pas du tout	92.4	86.1
	Proximité de la police	Pas très ou pas du tout	86.1	79.9
	Les délais d'intervention pour une urgence sont bons	Pas très ou pas du tout	65.8	67.1

